



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

PORTRAIT DES IMPÔTS PAYÉS ET DES SERVICES PUBLICS REÇUS PAR LES MÉNAGES QUÉBÉCOIS

Cahier de recherche 2017/03

ANTOINE GENEST-GRÉGOIRE

LUC GODBOUT

FÉVRIER 2017

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/>.

Antoine Genest-Grégoire est professionnel de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Luc Godbout est professeur titulaire, directeur du Département de fiscalité de l'Université de Sherbrooke et titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'il remercie pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 67133

Courriel : cftp.eg@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	1
2. Approche méthodologique retenue	3
2.1 Recettes gouvernementales.....	3
2.1.1 Impôts	3
2.1.2 Taxes à la consommation.....	4
2.2 Services publics	4
2.2.1 Transferts financiers.....	4
2.2.2 Dépenses publiques	7
2.2.3 Prestations publiques.....	9
2.2.4 Éléments non considérés	11
3. Résultats par cas types	12
3.1 Étudiant postsecondaire	13
3.2 Bénéficiaire(s) de l'aide sociale	16
3.3 Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec un enfant	18
3.4 Jeune famille.....	20
3.5 Famille en milieu de vie.....	25
3.6 Famille monoparentale	29
3.7 Couple sans enfant	31
3.8 Personne seule	33
3.9 Retraitée	35
3.10 Couple de retraités à un revenu privé.....	37
3.11 Couple de retraités à deux revenus privés.....	39
4. Sommaire et conclusion.....	42
Annexe 1 – Tableaux détaillés	43
Annexe 2 – Taxes à la consommation payées	57

1. Mise en contexte

Les travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques portent depuis plusieurs années sur la façon dont l'ensemble de la fiscalité affecte concrètement la situation des familles au Québec. À cet effet, plusieurs analyses ont porté sur la charge fiscale nette : la charge que représentent réellement les prélèvements sous la forme d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales des ménages une fois que sont pris en compte les transferts prévus par les gouvernements fédéral et du Québec. L'analyse de cette charge a été faite dans le temps et en comparaison avec d'autres juridictions, canadiennes ou autres. Un cahier de recherche récent visait quant à lui à pousser plus loin le concept de charge fiscale nette en incluant les taxes à la consommation, tel qu'exploré par une étude de l'OCDE¹. Il est en effet pertinent de considérer les taxes à la consommation comme un prélèvement auprès des ménages, au même titre que l'impôt sur le revenu ou les cotisations au Régime de rentes du Québec.

Si cette pertinence s'applique pour les prélèvements fiscaux, elle vaut également pour les services publics offerts. Les transferts aux particuliers comme les allocations familiales sont à bien des égards comparables à d'autres services aux ménages offerts par les administrations publiques tels que les soins de santé ou l'éducation publique. Comme pour les transferts, les services publics directs ne s'adressent que rarement à tous les ménages, ou leur effet n'est pas distribué uniformément entre tous les types de ménages. Si les allocations familiales ne concernent que les ménages avec des enfants et les prestations de retraite que les aînés, on peut en dire de même pour les subventions aux écoles privées, qui ne bénéficient qu'à une partie des familles avec enfants, ou du Régime de l'assurance maladie du Québec, qui a un impact beaucoup plus grand sur la situation des personnes âgées que sur celle des jeunes familles. L'analyse permettra donc de voir qu'il y a une grande variation entre les ménages en ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations payés, mais également en ce qui concerne les services et transferts reçus. Ces variations sont en partie influencées par le revenu des ménages en question, mais également par les caractéristiques qui leur sont propres.

Le présent cahier de recherche permet d'apprécier l'action publique d'une façon plus globale. Si la fiscalité a une incidence sur la situation des ménages, elle sert avant tout à financer des services qui ont eux aussi une importante incidence sur eux. Plusieurs études tendent d'ailleurs à montrer que l'effet des dépenses publiques sur les inégalités est plus important que celui des taxes et

¹ OCDE (2009), « Étude spéciale : Les impôts sur la consommation, charge additionnelle sur les revenus du travail », dans *Les impôts sur les salaires 2008*, Éditions OCDE.

impôts². On passe alors d'une analyse des coûts de l'action publique et de leur distribution à une analyse des coûts et des bénéfices de cette même action.

Pour ce faire, le présent cahier de recherche procède donc à un inventaire des principaux prélèvements et services publics et à leur imputation à un certain nombre de ménages les plus représentatifs possibles. Compte tenu de la quantité d'hypothèses qu'il aurait fallu poser pour imputer la consommation de certains services publics dans certaines situations, certains programmes et certaines situations n'ont pas été pris en compte. Pensons à toutes les hypothèses qu'il aurait fallu poser pour inclure dans l'analyse, par exemple, les services de l'aide juridique. L'analyse doit donc être vue comme une illustration globale de la distribution des principales charges qu'impose l'État ainsi que des principaux bénéfices qu'il prodigue. Il ne s'agit pas d'un examen de l'effet de l'ensemble des programmes publics ou encore de l'ensemble de la fiscalité, puisque chacun d'entre eux fait l'objet de nombreuses recherches abordant différents aspects, grâce à différentes méthodes et en obtenant des résultats variés.

À la suite de cette mise en contexte, la deuxième section décrit la méthodologie développée et les données ainsi que leurs sources. La troisième section présente les résultats sous forme de onze cas types se voulant représentatifs de la société québécoise.

² Voir, entre autres, Dao et Godbout (2014). *Le rôle de la fiscalité dans la réduction des inégalités : Doit-on se soucier de la structure fiscale servant à prélever les recettes?*, L'Actualité économique, vol 90, no 4, p. 303-327 ou Bova, Kinda Woo et Zhang (2013). *Distributional Consequences of Fiscal Consolidation and the Role of Fiscal Policy: What Do the Data Say?*, Cahier de recherche, FMI.

2. Approche méthodologique retenue

L'analyse considère d'abord les principales sources par lesquelles les gouvernements fédéral et du Québec prélèvent leurs revenus auprès des Québécois. Par la suite, les services publics couverts dans la présente analyse sont décrits. C'est partant de là que le portrait de plusieurs types de ménages québécois payant les impôts et bénéficiant des services publics est élaboré à la section 3.

2.1 Recettes gouvernementales

Les gouvernements disposent de différents moyens pour lever des revenus qui servent ensuite à défrayer les coûts des différents services publics.

2.1.1 Impôts

Les deux ordres de gouvernement prélèvent des impôts sur le revenu des particuliers. Cet impôt est progressif : son poids augmente avec les revenus des particuliers imposés. Différents crédits et déductions aux impôts sur le revenu existent afin de favoriser certains comportements de la part des individus ou des familles. Sur la base de la méthodologie de l'OCDE dans l'application du concept de charge fiscale nette, il a été choisi de ne considérer ici que des crédits que l'on pourrait qualifier d'automatiques : la déduction de base ou le crédit d'impôt en raison de l'âge, par exemple. Certains crédits ou déductions peuvent être assimilés à des services publics dont l'administration est effectuée par les autorités fiscales. Ils sont détaillés dans la section portant sur les services publics afin d'éviter toute ambiguïté. Les impôts sur le revenu incluent également la contribution santé, la contribution supplémentaire pour les services de garde à contribution réduite et les cotisations au Fonds des services de santé versées par les aînés³. Il s'agit d'impôts sur le revenu dont le calcul est distinct de l'impôt traditionnel, mais qui sont intégrés à la déclaration de revenus et opèrent selon la même logique.

Les paramètres de l'impôt ont été obtenus à partir des documents officiels de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du gouvernement du Québec pour l'année 2015. Le logiciel de déclaration de revenus TaxPrep et le calculateur en ligne du ministère des Finances du Québec ont également été employés afin de valider certains résultats, notamment pour les étudiants et les personnes retraitées. Tous nos calculs sont fondés sur l'idée que les ménages ne perçoivent leurs revenus personnels que sous forme de salaire ou de prestations privées de retraite et non sous forme de revenus de placements ou autrement.

³ Ces cotisations sont également versées par d'autres citoyens tels que les travailleurs autonomes, mais elles ne sont considérées dans cette analyse que pour le cas des retraités.

2.1.2 Taxes à la consommation

Les gouvernements prélèvent également des recettes grâce à des taxes sur certains produits de consommation. L'analyse se concentre sur les taxes sur la valeur ajoutée, soit la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS).

Les simulations de l'effet sur les ménages d'une hausse de la TVQ d'un point, effectuées par le ministère des Finances du Québec à la demande de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, ont servi de bases aux estimations présentées ici sur le paiement des taxes à la consommation selon le revenu des ménages⁴.

2.2 Services publics

Les services offerts aux familles sont nombreux et peuvent être regroupés en trois catégories : les transferts financiers, les dépenses publiques et les prestations publiques. Les transferts financiers consistent en des sommes qui sont offertes aux ménages par virement direct ou par chèque et qui peuvent être utilisées comme le souhaitent ces derniers. Les dépenses publiques permettent l'octroi de services en nature pour lesquels le gouvernement fournit lui-même le service ou subventionne ceux qui le font afin d'éliminer ou de réduire les coûts pour les usagers. Les dépenses publiques sont financées par les fonds consolidés des gouvernements à partir des revenus qu'ils tirent des revenus fiscaux et d'autres revenus perçus l'année même. Les programmes de prestations publiques sont alimentés par des cotisations des employés et/ou des employeurs. Ces cotisations sont accumulées dans un fonds servant à offrir des services aux cotisants à partir desdites cotisations et des éventuels intérêts gagnés grâce à leur placement. Ces programmes reposent sur une logique assurancielle, où un grand nombre de cotisants versent des cotisations servant à offrir à une portion d'entre eux, maintenant ou dans le futur, des services.

2.2.1 Transferts financiers

Le gouvernement du Québec et celui du Canada offrent, par l'intermédiaire de leurs programmes budgétaires ou de leurs systèmes fiscaux respectifs, un ensemble de mesures visant à bonifier les revenus des ménages, tout particulièrement les familles ou les personnes âgées. Ces

⁴ Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2015), *Se tourner vers l'avenir du Québec*, Vol. 1, p. 226 à 238. Les données des tableaux ont été ajustées pour passer de 1 à 14,975 points de taxes à la consommation et les revenus en question ont été convertis en revenus disponibles pour consommation soit après impôts, cotisations, transferts et paiement des tarifs tels que les frais de garderie ou de scolarité. Ces données ont ensuite servi à établir une régression simple du montant payé en taxes à la consommation pour un revenu disponible pour taxation donné. Cette estimation a ensuite pu être utilisée pour toutes les situations à l'étude ici, y compris celles qui n'ont pas été simulées dans le cadre de la Commission.

programmes appartiennent à la catégorie des transferts et ils sont tous financés à même les recettes gouvernementales.

- Soutien aux enfants

Le crédit d'impôt pour le soutien aux enfants offre des sommes non imposables versées aux parents, sans égard à leur impôt à payer, selon le nombre d'enfants qu'ils ont et selon leur revenu familial, avec un seuil minimal offert à toutes les familles.

- Prime au travail

La prime au travail est également un crédit d'impôt remboursable, dont on peut bénéficier même avec des revenus trop faibles pour payer de l'impôt sur le revenu, qui vise à augmenter le niveau de vie des personnes à faible salaire afin de soutenir leurs efforts d'insertion sur le marché de l'emploi.

- Crédit d'impôt pour la solidarité

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable qui est versé aux ménages à revenu modeste ou moyen inférieur sur la base de trois composantes : en compensation de l'effet de la TVQ, en compensation des taxes foncières pour certains locataires et propriétaires et comme soutien aux personnes habitant le Nord québécois.

- Crédit pour frais de garde

Le crédit d'impôt pour frais de garde est un crédit d'impôt remboursable qui permet aux parents qui font appel aux services de garde privés de bénéficier d'un transfert qui est fonction, d'une part, des montants payés selon le nombre d'enfants admissibles pour de tels services, et d'autre part, il est dégressif sur la base du revenu familial.

- Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)

La PFCE, et son supplément le SPNE, sont des programmes analogues au Soutien aux enfants québécois : ils versent des sommes non imposables aux parents sur la base du nombre d'enfants et ces prestations sont dégressives sur la base du revenu familial jusqu'à ne plus offrir de prestations au-delà d'un certain seuil.

- Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

La PUGE est un transfert imposable et identique pour tous les parents dont le montant dépend du nombre et de l'âge de leurs enfants. La PFCE-SPNE et la PUGE seront remplacées au cours de

2016 par l'allocation canadienne pour enfants (ACE). Les analyses présentées ici ont toutefois été effectuées à partir des programmes tels qu'ils étaient en place en 2015.

- Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)

La PFRT est l'équivalent fédéral de la prime au travail québécoise. Il s'agit d'un programme visant à aider les salariés à bas revenus à soutenir leurs efforts en emploi.

- Crédit d'impôt pour la TPS

Le crédit d'impôt pour la TPS est un crédit d'impôt remboursable visant à atténuer les effets de la TPS sur les ménages à faibles revenus.

- Aide sociale

L'aide sociale se distingue légèrement des autres transferts. Ce programme vise à assurer un revenu minimal aux personnes qui ne sont pas en emploi et qui ne bénéficient pas d'autres programmes sociaux comme le Régime d'assurance-emploi, l'Aide financière aux études ou les pensions de Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un programme de dernier recours destiné aux personnes qui n'ont accès à aucune autre ressource et se conforment à diverses conditions.

- Aide financière aux études

Le gouvernement du Québec soutient également les étudiants postsecondaires grâce au régime d'Aide financière aux études. Ce régime offre des prêts sans intérêt pour la durée des études et des bourses aux étudiants selon leur niveau de revenus, celui de leur parent s'ils sont considérés comme dépendants, ou selon leur statut face à la parentalité ou la présence d'un handicap.

Le prestataire moyen de l'Aide financière aux études recevait en 2012-2013 un prêt annuel de 3 736 \$ et une bourse annuelle de 4 573 \$⁵. Pour les fins de l'analyse, seule la bourse a été considérée comme un service public auprès de l'étudiant puisqu'elle n'a pas à être remboursée par la suite. Le prêt a toutefois été considéré dans le revenu disponible servant au calcul de la charge des taxes à la consommation.

- Pensions

Tous les citoyens canadiens qui ont vécu au pays plus de 10 ans sont éligibles à une pension de la Sécurité de vieillesse (PSV) lorsqu'ils atteignent 65 ans, dont le montant est indexé

⁵ Gouvernement du Québec (2015). *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, p. 67.

annuellement et qui prend la même valeur pour tous les citoyens, à l'exception de ceux dont le revenu dépasse un certain seuil, à partir duquel il diminue progressivement jusqu'à ce que la personne n'y ait plus droit. Les personnes dont le revenu est faible bénéficient également du Supplément de revenu garanti (SRG), un montant additionnel dont le niveau dépend du revenu annuel et de la situation familiale. La PSV est imposable, mais le SRG ne l'est pas.

2.2.2 Dépenses publiques

Les dépenses publiques représentent des services qui sont offerts en nature directement par le gouvernement ou par des organisations subventionnées par le gouvernement.

- Soins de santé

Le système d'assurance maladie québécois comprend la couverture publique des coûts des consultations auprès des professionnels de la santé⁶, de l'hospitalisation en cas de maladie et des médicaments et traitements nécessaires dans le cadre hospitalier. Ces dépenses varient fortement en fonction de l'âge : elles sont plus élevées pour les très jeunes enfants et augmentent de façon importante une fois la cinquantaine franchie. Les dépenses de santé sont financées directement par les fonds courants du gouvernement du Québec, avec l'appui du Transfert canadien en matière de santé du gouvernement fédéral.

Les dépenses de santé publiques par habitant sont compilées par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Les données de l'ICIS portent sur l'année 2013⁷ et détaillent les dépenses par province, par genre et par tranche d'âge. Elles sont par exemple de 1 159 \$ par an pour une Québécoise de 10 à 14 ans et de 27 221 \$ pour un Québécois de plus de 90 ans.

- Garderies

Le gouvernement du Québec finance un réseau de services de garde à contribution réduite (SGCR)⁸ qui offrent des services de garde éducatifs aux enfants d'âge préscolaire⁹. Les fournisseurs de ces services perçoivent auprès de parents un tarif indexé de 7,30 \$ par jour par enfant (en 2015). Les familles dont les enfants bénéficient de ce service peuvent également devoir verser une contribution annuelle qui est fonction du nombre d'enfants inscrits et du revenu familial de l'année précédente, au moment de produire leur déclaration d'impôt. Comme

⁶ À l'exception des professionnels de la santé buccodentaire et de la vue, sauf pour les enfants et les bénéficiaires de l'aide sociale.

⁷ Institut Canadien d'Information sur la Santé (2015). Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2015, Tableau E1.16.2.

⁸ Ceux-ci incluent les Centres de la petite enfance (CPE), les services de garde en milieu familial et les services de garde privés subventionnés.

⁹ Le gouvernement finance également un réseau de services de garde en milieu scolaire. Il n'est toutefois pas analysé ici.

auparavant mentionné, le gouvernement du Québec soutient également les parents qui font appel aux services de garde privés non subventionnés par le biais d'un crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt est remboursable et son niveau varie en fonction du revenu familial.

L'analyse présente la situation des familles qui font appel aux SGCR et aux garderies privées non subventionnées afin de refléter la diversité de l'offre des services de garde. Les coûts par enfant dans les SGCR ont été obtenus dans le Plan budgétaire du gouvernement du Québec pour 2014-2015¹⁰. Ce montant s'élevait alors à 10 699 \$ pour l'année 2013-2014. Le tarif moyen pour les garderies privées non subventionnées a été obtenu dans le Portrait des garderies non subventionnées du Québec, réalisé par le ministère de la Famille et des Aînés en 2014¹¹. Bien que ce tarif moyen s'élève à 36,69 \$ par jour en 2013, le tarif modal de 35 \$ a été retenu aux fins de l'analyse. Le crédit d'impôt pour frais de garde et la déduction fédérale pour frais de garde ont été mécaniquement calculés à partir de ces données.

- Éducation primaire et secondaire

Le gouvernement du Québec verse aux écoles, par le biais des commissions scolaires, une subvention par élève pour couvrir les coûts liés aux bâtiments ainsi que pour l'ensemble des services offerts par celles-ci. Les écoles privées bénéficient elles aussi d'une subvention par élève, dont le montant est moindre. Elles complètent leur financement grâce aux frais exigés aux parents des élèves.

Les données sur les dépenses publiques par enfant ont été obtenues à partir du rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires de 2014¹². Les auteurs y ont établi une mesure comparable de la subvention entre écoles privées et publiques, qui est reprise ici. Il s'agit de la dépense générale. Elle exclut certains budgets tels que ceux accordés aux écoles éloignées ou destinés aux étudiants aux prises avec des troubles d'apprentissage. Les auteurs ont cherché à produire une estimation valide pour un élève « standard » afin de pouvoir comparer les subventions du réseau privé et du réseau public. Cette estimation apparaît également pertinente pour évaluer les coûts pour une famille que l'on veut la plus représentative. Les montants, évalués pour l'année scolaire 2012-2013, s'élèvent respectivement à 4 090 \$ et 5 471 \$, au privé et au public, pour les élèves du secondaire. Les montants versés en frais de scolarité aux écoles privées, qui comptent dans le calcul des dépenses taxables, ont été obtenus dans le même rapport.

¹⁰ Gouvernement du Québec (2014). *Budget 2014-2015 – Plan Budgétaire*, Tableau B.30, p. B131.

¹¹ Gouvernement du Québec (2014). *Portrait des garderies non subventionnées du Québec : Enquête auprès des propriétaires de garderies non subventionnées*, Tableau 12, p. 24.

¹² Gouvernement du Québec (2014). *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*, p. 128.

- Enseignement supérieur

Le gouvernement du Québec subventionne les collèges et les universités à l'aide de subventions de fonctionnement, de recherche et de financement lié aux infrastructures. Les collèges et universités complètent leur financement grâce aux droits de scolarité et aux frais institutionnels obligatoires (FIO) exigés des étudiants, ainsi que par d'autres sources de revenus comme des locations de locaux.

Selon le rapport du Chantier sur la politique de financement des universités, la subvention annuelle pour l'enseignement par étudiant universitaire équivalent à temps plein s'élevait en 2013-2014 à 8 332 \$¹³.

2.2.3 Prestations publiques

Les programmes de prestations publiques sont des programmes offrant des services aux citoyens, mais qui sont financés par des cotisations dédiées et non par les fonds courants des gouvernements.

- Régime de rentes du Québec

Les Québécois versent des cotisations au Régime de rentes du Québec. Leurs employeurs doivent verser des cotisations équivalentes au nom de leurs employés. Ces cotisations sont proportionnelles aux revenus de travail, jusqu'à l'atteinte d'un plafond de contribution. Les travailleurs autonomes versent, quant à eux, la part de l'employé et la part de l'employeur eux-mêmes. Selon les cotisations versées et le nombre d'années de cotisations d'un travailleur, une rente lui est versée lorsqu'il prend sa retraite. Cette rente est imposable et est versée jusqu'au décès du prestataire.

La rente maximale mensuelle atteignait 1 038 \$ en 2014, et la rente moyenne offerte était alors de 481 \$. La rente moyenne offerte aux prestataires du régime s'élevait en 2014 à 574 \$ pour un homme de 70 à 74 ans et à 405 \$ pour une femme de 65 à 69 ans, selon les Statistiques annuelles du régime¹⁴. Ces données sont reprises dans la section suivante pour construire les portraits des retraités étudiés.

- Assurance médicaments

Des cotisations au Régime public d'assurance médicaments sont perçues annuellement et n'ont pas de contrepartie de la part de l'employeur. Au Québec, tous les citoyens doivent être couverts

¹³ Gouvernement du Québec (2014). *Rapport final du chantier sur la politique de financement des universités : Pour une réforme du financement des universités québécoises*, p. 181.

¹⁴ Régie de rentes du Québec (2015). *Régime de rentes du Québec : Statistiques de l'année 2014*, Tableau 33, p. 63.

par une assurance médicaments, qu'elle soit publique ou privée. Le régime public couvre principalement les personnes qui ne disposent pas d'assurances auprès de leur employeur (ou de l'employeur de leur conjoint ou parent). Il peut s'agir, par exemple, de personnes sans emploi, d'étudiants ou de personnes retraitées.

En contrepartie des cotisations, les bénéficiaires de l'assurance médicaments publique du Québec bénéficient d'une couverture d'assurance pour les médicaments d'ordonnance achetés à l'extérieur du cadre hospitalier. Les bénéficiaires doivent payer une franchise mensuelle au-delà de laquelle un pourcentage fixe de leurs dépenses de médicaments est couvert par le régime. L'entièreté des dépenses des personnes à très faibles revenus est couverte par le régime. Ce régime ne couvre pas tous les médicaments, mais tous les médicaments qu'il couvre sont obligatoirement couverts par les régimes privés.

Les données quant au nombre de prestataires, aux montants des franchises, des coassurances et des paiements effectués par le régime sont incluses dans les tableaux statistiques de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les données sont disponibles pour les étudiants, pour les bénéficiaires de l'aide sociale selon leur catégorie d'âge et pour les aînés selon le niveau de SRG qu'ils reçoivent¹⁵. Il y avait ainsi 672 692 personnes retraitées ne touchant pas de SRG et qui étaient couvertes par le régime en 2014. Ces personnes ont versé environ 111 millions \$ en franchise et 216 millions \$ en coassurances. Ces sommes, combinées aux prestations du régime de 887 millions \$, ont couvert environ 131 millions d'ordonnances.

- Régime québécois d'assurance parentale et assurance-emploi

Les Québécois versent des cotisations salariales au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et au programme fédéral d'assurance-emploi. Ces cotisations sont appuyées par des cotisations des employeurs¹⁶. Ces cotisations sont distinctes des impôts et ne servent, en théorie¹⁷, qu'à financer les services auxquels elles sont associées.

En contrepartie de ces cotisations, les Québécois sont couverts par le RQAP et par le programme fédéral d'assurance-emploi qui visent à remplacer le revenu des travailleurs qui s'absentent pour cause de parentalité ou qui perdent leur emploi pour des motifs divers.

¹⁵ Régie de l'assurance maladie du Québec (2015). *Tableau AM.06 Principales variables selon la catégorie de personnes assurées : Régime public d'assurance médicaments.*

¹⁶ Les travailleurs autonomes sont soumis à un taux de cotisation distinct, qui n'est pas égal à la somme des deux cotisations, sous le RQAP. Ils peuvent participer au programme des prestations spéciales de l'assurance-emploi, qui couvrent certains épisodes de la vie.

¹⁷ Le gouvernement fédéral peut utiliser à d'autres fins les sommes perçues par les cotisations des employés et des employeurs à l'assurance-emploi, tel qu'établi par la Cour Suprême en 2008, puis confirmé en 2014. Cet emploi est toutefois décrié et ne constitue pas la norme pour les régimes de ce type.

2.2.4 Éléments non considérés

Divers services publics ou prélèvements n'ont pas été considérés, en raison de la grande difficulté à en attribuer un usage ou une incidence aux différents types de familles sans devoir formuler de nombreuses hypothèses qui auraient réduit la portée générale de l'analyse. C'est par exemple le cas des allocations pour le logement ou du crédit d'impôt pour le maintien à domicile.

Bien que la TVQ et la TPS aient été analysées, les autres taxes à la consommation, les taxes d'accises, sur le tabac ou l'alcool par exemple, ont été ignorées afin d'éviter d'avoir à poser des hypothèses sur la consommation de tabac ou d'alcool des familles types. Les impôts fonciers ont par ailleurs été ignorés parce qu'il est difficile d'en évaluer l'impact pour un ménage sans formuler de nombreuses hypothèses sur les choix de logement de celui-ci.

Les cotisations au RQAP et à l'assurance-emploi ont été considérées, mais pas les prestations pouvant être versées par ces programmes. Puisque les citoyens ne bénéficient de ces services que lors d'épisodes spécifiques de leurs vies, voire jamais pour certains, l'effet de leurs prestations ne peut être modélisé directement ici puisque l'analyse porte sur la situation habituelle des familles. Leur effet sur les revenus à disposition des ménages est néanmoins important lorsqu'un de leurs membres se retrouve dans les situations en question.

3. Résultats par cas types

Dans cette section, onze portraits sont présentés en exposant les principales caractéristiques des ménages, un tableau présentant les prélèvements versés et les bénéfices reçus pour chaque situation ainsi qu'une brève explication. La majorité des données sur les revenus moyens ou médians des familles québécoises de chaque type proviennent de Statistique Canada directement ou des tableaux compilés par l'Institut de la statistique du Québec à partir de celles-ci¹⁸. Lorsqu'un portrait présente la situation d'une personne dont le genre n'est pas spécifié, les données moyennes pour les hommes et les femmes ont été employées. Une note indique les niveaux de revenus disponibles dans chacun des portraits, soit le revenu de marché après impôts, cotisations, programmes de prestations et de transferts, mais avant l'application des taxes à la consommation. On présente aussi le revenu disponible pour consommation. Il s'agit du revenu, mais en tenant compte cette fois également des tarifs payés tels que les frais de garde ou les frais de scolarité. Les tableaux présentent des nombres arrondis, les totaux peuvent donc ne pas correspondre exactement à la somme des informations.

Il est important de noter que le portrait présenté par la différence entre les services reçus et les prélèvements versés pour chaque type de famille est partiel. En effet, nos portraits se concentrent sur les services publics et les prélèvements facilement attribuables aux ménages en fonction de leur situation, mais ignorent les autres. Ainsi, nous ne tenons pas compte des bénéfices que tirent les citoyens des routes, des subventions aux diffuseurs publics ou des forces de l'ordre. De la même façon, il n'est pas pris en compte le fardeau supporté par les citoyens découlant de l'incidence économique de prélèvements fiscaux perçus auprès des sociétés. Ces prélèvements peuvent se répercuter sur les citoyens sous la forme de salaires plus faibles, de prix plus élevés ou de dividendes plus faibles aux actionnaires.

Nos portraits ne doivent donc pas être vus comme un bilan précis des gains et bénéfices de la vie dans la société québécoise pour chaque cas type, mais plutôt comme un outil permettant de comparer la répartition de l'emploi des services publics et des charges sociales qui y sont associés.

¹⁸ Lorsque plus d'un niveau de revenus est présenté pour un même type de ménage, un de ces niveaux a été sélectionné en se basant sur les données de Statistique Canada et les autres ont été choisis à des fins illustratives afin de montrer les différences qui surviennent lorsqu'un ménage aux mêmes caractéristiques présente un revenu supérieur ou inférieur.

Tableau 1 : Portraits étudiés

Étudiant postsecondaire
Bénéficiaire de l'aide sociale
Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec enfant
Jeune famille
Famille en milieu de vie
Famille monoparentale
Couple sans enfants
Personne seule
Retraitée
Couple de retraités à un revenu privé
Couple de retraités à deux revenus privés

3.1 Étudiant postsecondaire

L'étudiant postsecondaire a entre 20 et 24 ans¹⁹. Il s'agit d'un adulte indépendant au sens où l'entend le régime d'Aide financière aux études et qui étudie à temps plein à l'université dans une discipline générique. Pour simplifier l'analyse, le portrait dressé est celui d'un étudiant universitaire plutôt que collégial, puisque ces derniers sont moins fréquemment indépendants de leurs parents. Son revenu salarial annuel est de 6 000 \$. Ce revenu a été choisi afin qu'il soit cohérent avec le niveau d'aide financière accordé au prestataire moyen de ce programme. Ce revenu est légèrement inférieur au revenu médian établi par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie dans son Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de 2013²⁰ et à celui établi pour les prestataires de l'Aide financière aux études par la Fédération étudiante universitaire du Québec dans sa propre enquête de 2011²¹, soit 7 100 et 7 000 \$ par an, respectivement.

¹⁹ Puisqu'il n'y a qu'un exemple pour ce portrait, l'étudiant en question n'a pas de genre. Les données qui se rapportent à ce cas sont des moyennes des hommes et des femmes dans cette situation.

²⁰ Gouvernement du Québec (2015). *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, p. 188.

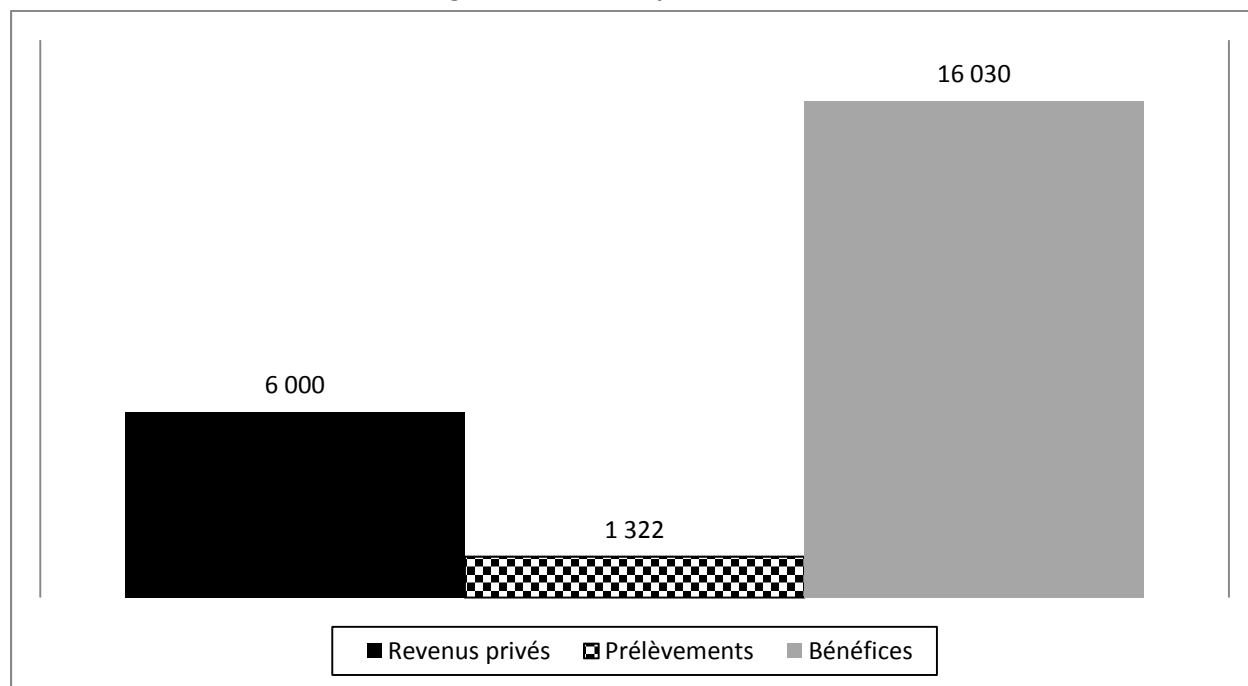
²¹ Fédération étudiante universitaire du Québec (2010). *Les sources et modes de financement des étudiants universitaires au premier cycle – 2009*, Tableau 3-17, p. 37.

Tableau 2 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux étudiants postsecondaire

Revenus autonomes			
Revenus privés de travail			6 000
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	-	0%
	Québec*	-	0%
	Fédéral	-	0%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	257	19%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	1 065	81%
	Total prélèvements	1 322	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	5 934	37%
	Crédit pour la TPS (Fed)	272	2%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950	6%
	Aide financière aux études (Qc)	4 712	29%
	Dépenses publiques	9 844	61%
	Soins de santé	1 512	9%
	Services d'enseignement supérieur	8 332	52%
	Prestations publiques	252	2%
	Assurance médicaments (Qc)	252	2%
Total bénéfices	16 030	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus			(14 708)
Pour information			
Revenu disponible			11 677
Revenu disponible pour consommation			8 634
Frais de scolarité universitaire et FIO			3 043

* Incluant la contribution santé.

Figure 1 : Étudiant postsecondaire



L'étudiant postsecondaire verse une très faible part de ses revenus annuels en prélèvements fiscaux. Le plus important de ces prélèvements est constitué de taxes à la consommation (1 065 \$), le reste provenant de cotisations à la RRQ, au RQAP et à l'assurance-emploi pour une valeur totale de 257 \$. Il reçoit en contrepartie d'importants services publics, notamment un soutien sous forme de subvention universitaire d'une valeur de 8 332 \$ ainsi qu'une bourse d'études offerte par le régime d'Aide financière aux études d'une valeur de 4 712 \$. L'étudiant universitaire reçoit également 1 222 \$ sous forme de crédits d'impôt remboursables de la part des gouvernements fédéral et québécois²².

²² Les étudiants bénéficient également de crédits d'impôt non remboursables liés à leurs études, autant du gouvernement fédéral que québécois. Toutefois, comme l'étudiant en question n'a pas des revenus assez élevés pour payer de l'impôt sur son revenu, il ne peut bénéficier de ces crédits. Ces crédits peuvent être reportés ou transférés à un parent, ce qui n'est pas modélisé ici. Il est également à noter que ce type de mesure tend à disparaître, au profit de l'aide financière directe, le Québec ayant réduit son crédit significativement en 2013 et le gouvernement fédéral ayant également annoncé l'élimination du crédit d'impôt pour études et pour manuels scolaires à compter de 2017.

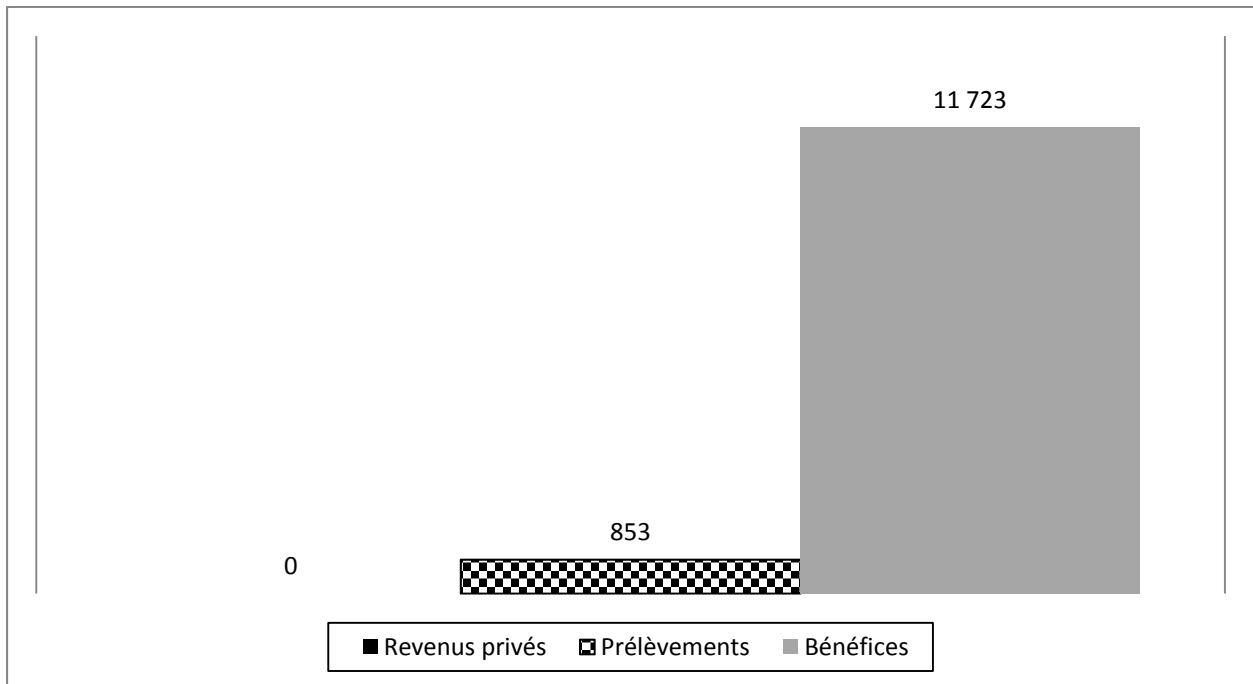
3.2 Bénéficiaire(s) de l'aide sociale

Dans le cas d'un célibataire, le prestataire de l'aide sociale a entre 30 et 40 ans et n'a aucun revenu de travail.

Tableau 3 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux bénéficiaires de l'aide sociale

Revenus autonomes		
	Revenus privés de travail	0
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	- 0%
	Québec	- 0%
	Fédéral	- 0%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	- 0%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	853 100%
	Total prélèvements	853 100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	8 974 77%
	Crédit pour la TPS (Fed)	272 2%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950 8%
	Aide sociale (Qc)	7 752 66%
	Dépenses publiques	1 956 17%
	Soins de santé	1 956 17%
	Prestations publiques	793 7%
	Assurance médicaments (Qc)	793 7%
	Total bénéfices	11 723 100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(10 870)
Pour information		
	Revenu disponible	8 974
	Revenu disponible pour consommation	8 974

Figure 2 : Bénéficiaire de l'aide sociale



La personne seule bénéficiaire de l'aide sociale verse annuellement 853 \$ en taxes à la consommation. Les services publics qu'elle reçoit sont dominés par un versement de près de 7 752 \$ en aide sociale. Elle bénéficie également de 1 222 \$, combinant le crédit d'impôt pour la solidarité du Québec et le crédit pour la TPS fédéral, ainsi que 1 956 \$ de dépenses de santé combinées à 793 \$ de dépenses couvertes par le régime public d'assurance médicaments.

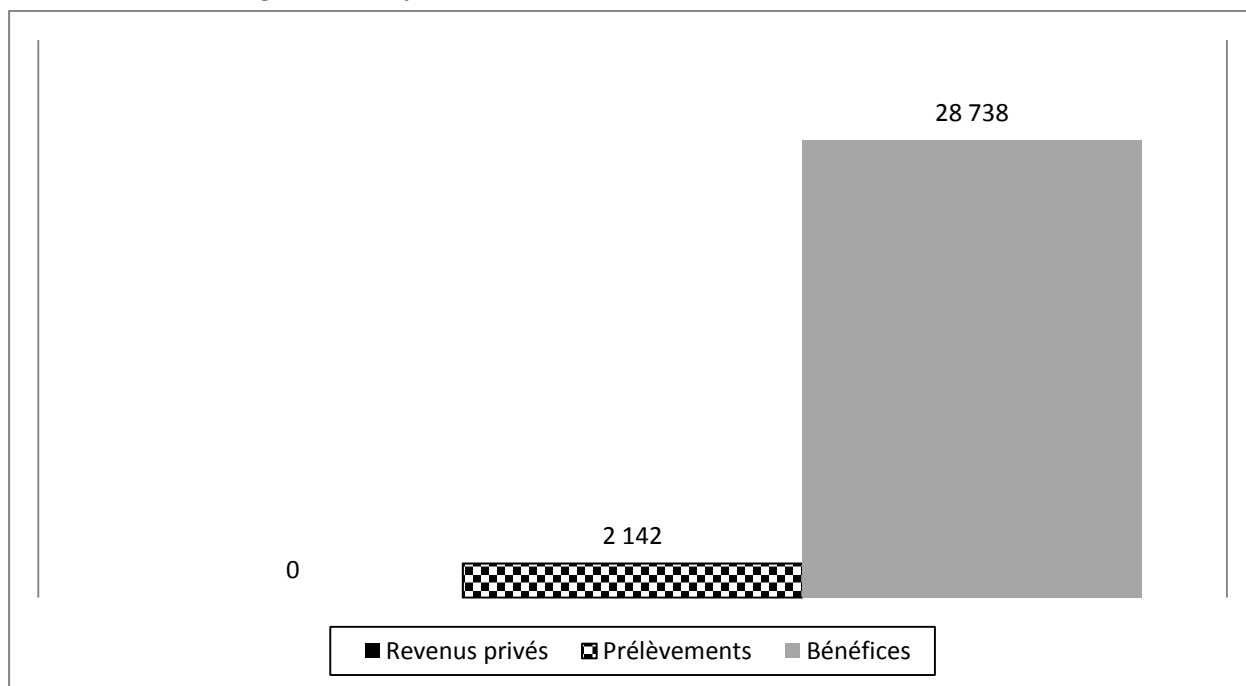
3.3 Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec un enfant

Ce cas présente celui d'une famille où les parents sont prestataires de l'aide sociale et qui a un jeune enfant. Ces deux parents sont un homme et une femme qui n'ont pas de revenu de travail et sont âgés entre 25 et 35 ans. Leur enfant a entre 1 et 4 ans et ne fréquente aucun service de garde.

Tableau 4 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux couples de bénéficiaires de l'aide sociale avec un enfant

Revenus autonomes		
	Revenus privés de travail	0
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	- 0%
	Québec	- 0%
	Fédéral	- 0%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	- 0%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	2 142 100%
	Total prélèvements	2 142 100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	21 498 75%
	Crédit pour la TPS (Fed)	687 2%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 325 5%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	3 750 13%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 920 7%
	Soutien aux enfants (Qc)	2 366 8%
	Aide sociale (Qc)	11 450 40%
	Dépenses publiques	5 452 19%
	Soins de santé	5 452 19%
	Prestations publiques	1 788 6%
	Assurance médicaments (Qc)	1 788 6%
	Total bénéfices	28 738 100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(26 596)
Pour information		
	Revenu disponible	21 498
	Revenu disponible pour consommation	21 498

Figure 3 : Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec un enfant



Le couple bénéficiaire de l'aide sociale présente un profil similaire à celui du bénéficiaire seul. Le seul prélèvement qui touche cette famille provient du paiement de 2 142 \$ en taxes à la consommation. Cette famille reçoit un montant de 11 450 \$ en aide sociale ainsi que 2 012 \$ en crédits d'impôt québécois pour la solidarité et du gouvernement fédéral pour la TPS. En raison de la présence d'un enfant en son sein, cette famille reçoit également près de 8 036 \$ par le biais du Soutien aux enfants du Québec et des allocations fédérales (PFCE, SPNE et PUGE). Enfin, ce ménage reçoit également l'équivalent de 5 452 \$ en soins de santé publics et 1 788 \$ en coût de couverture du régime d'assurance médicaments.

3.4 Jeune famille

Dans le cas des familles avec enfants, deux situations ont été analysées : la situation d'une jeune famille et la situation d'une famille en milieu de vie. La jeune famille comprend un homme et une femme de 25 à 35 ans ainsi qu'un fils et une fille de 1 à 4 ans. Les revenus de travail des deux parents sont identiques. L'ISQ estime qu'une famille d'au moins deux personnes dont le principal soutien a entre 25 et 44 ans avait un revenu de travail moyen de 76 900 \$²³ (et un revenu médian de 66 100 \$²⁴) en 2013, alors que Statistique Canada estime qu'une famille d'au moins deux personnes dont le membre le plus âgé a entre 25 et 35 ans a un revenu médian de 74 670 \$ en 2013²⁵. L'analyse observe la situation d'une telle famille avec des revenus familiaux de 40 000 \$, 80 000 \$ et 120 000 \$ afin de couvrir un spectre large. L'analyse élargit également la comparaison en considérant que ces familles pouvaient faire appel aux services d'un SGCR ou d'une garderie privée non subventionnée pour la garde de ces deux enfants.

²³ Institut de la Statistique du Québec (2016). *Revenu moyen, revenu du marché, ménages, Québec, 2012-2013*, [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu/mod1_hh_1_3_4_0_.htm].

²⁴ Institut de la Statistique du Québec (2016). *Revenu médian, revenu du marché, ménages, Québec, 2012-2013*, [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu/mod1_hh_1_3_5_0_.htm].

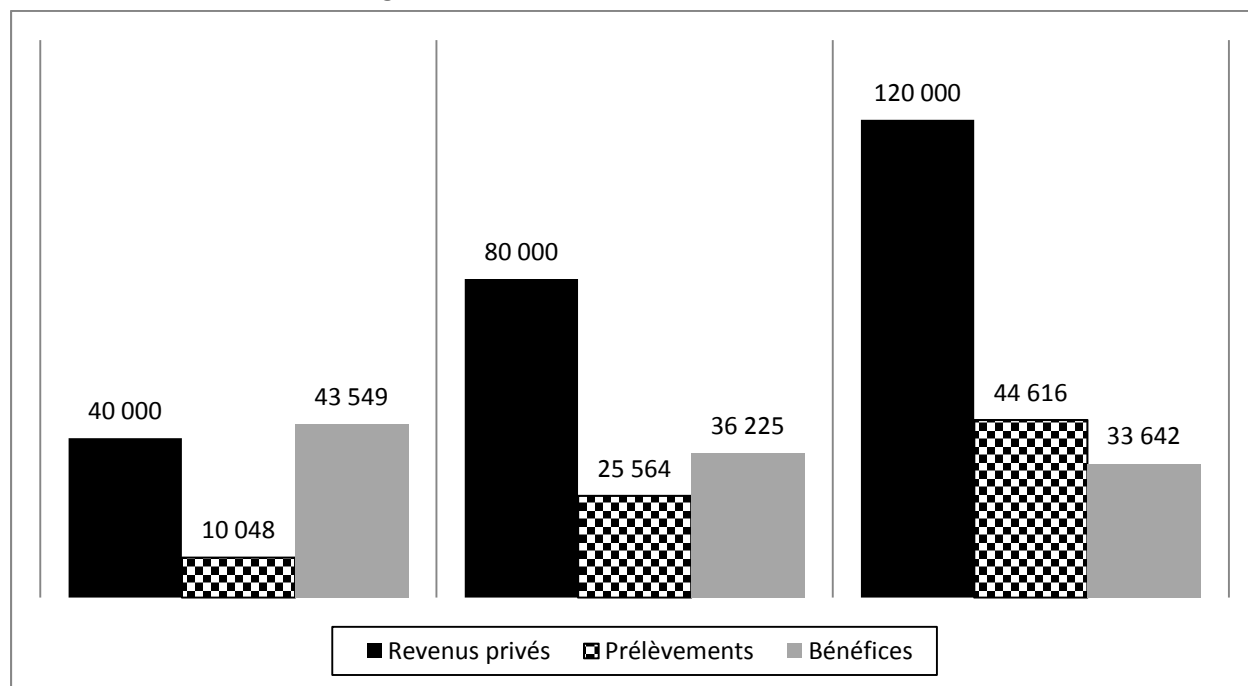
²⁵ Statistique Canada. Tableau 111-0012 *Caractéristiques des familles, selon le type de famille, l'âge de l'adulte le plus âgé et le revenu familial, annuel*.

Tableau 5 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux jeunes familles avec enfants en SGCR

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 706	37%	15 191	59%	31 131	70%
	Québec*	2 137	21%	9 018	35%	18 716	42%
	Fédéral	1 569	16%	6 173	24%	12 415	28%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	2 573	26%	5 512	22%	7 457	17%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	3 769	38%	4 861	19%	6 028	14%
	Total prélèvements	10 048	100%	25 564	100%	44 616	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	15 183	35%	7 859	22%	5 276	16%
	Crédit pour la TPS (Fed)	793	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 163	3%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	4 895	11%	1 694	5%	159	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	3 840	9%	3 840	11%	3 840	11%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	8%	2 325	6%	1 277	4%
	Prime au travail (Qc)	944	2%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	28 366	65%	28 366	78%	28 366	84%
	Soins de santé	6 968	16%	6 968	19%	6 968	21%
	Garderies	21 398	49%	21 398	59%	21 398	64%
Total bénéfices	43 549	100%	36 225	100%	33 642	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(33 501)		(10 662)		10 974	
<i>Pour information</i>							
<i>Revenu disponible</i>		48 904		67 156		86 688	
<i>Revenu disponible pour consommation</i>		45 108		63 360		82 892	
<i>Frais de garde de base</i>		3 796		3 796		3 796	

* Incluant la contribution santé et la contribution supplémentaire pour les services de garde à contribution réduite.

Figure 4 : Jeune famille avec enfants en SGCR



Ce portrait présente la situation d’une famille avec deux enfants en bas âge qui fait appel aux services d’un SGCR. Cette famille contribue au financement des services publics par l’intermédiaire des taxes à la consommation, des cotisations et des impôts sur le revenu. Si la part de ces trois sources de revenus est relativement similaire dans le cas où le revenu annuel de la famille est de 40 000 \$, les impôts sur le revenu en viennent rapidement à dominer en raison de leur caractère progressif, passant de 3 706 \$ pour un revenu familial de 40 000 \$, à 15 191 \$ lorsque le revenu familial est de 80 000 \$, puis à 31 131 \$ pour les familles dont le revenu atteint 120 000 \$, en incluant la contribution supplémentaire pour les CPE et la contribution santé, en plus des impôts sur le revenu du Québec et fédéral. Les montants payés en taxes à la consommation progressent quant à eux de 3 769 \$ à 4 861 \$, et enfin à 6 028 \$ pour les mêmes niveaux de revenus²⁶.

Les services dont ces familles bénéficient sont multiples, le plus important étant sans conteste la subvention publique aux SGCR, qui s’élevait dans tous les cas à 21 398 \$ par an. Elles bénéficient également de dépenses en santé de l’ordre de 6 968 \$ par an, encore une fois pour tous les

²⁶ Les taxes à la consommation augmentent beaucoup moins rapidement que l’impôt sur le revenu à mesure que les revenus des familles comparées augmentent. Ce phénomène est dû à la nature de ces impôts, l’un progressif et l’autre à taux fixe, mais également à cause de l’interaction de ces deux formes de fiscalité. En effet, le montant de taxes à la consommation payé par un ménage est calculé en se basant sur le revenu disponible pour consommation. Donc, plus l’impôt sur le revenu progresse en importance, plus il réduit ce revenu disponible pour consommation, rendant encore plus faible la croissance du montant à payer en taxes à la consommation à mesure que les revenus privés augmentent.

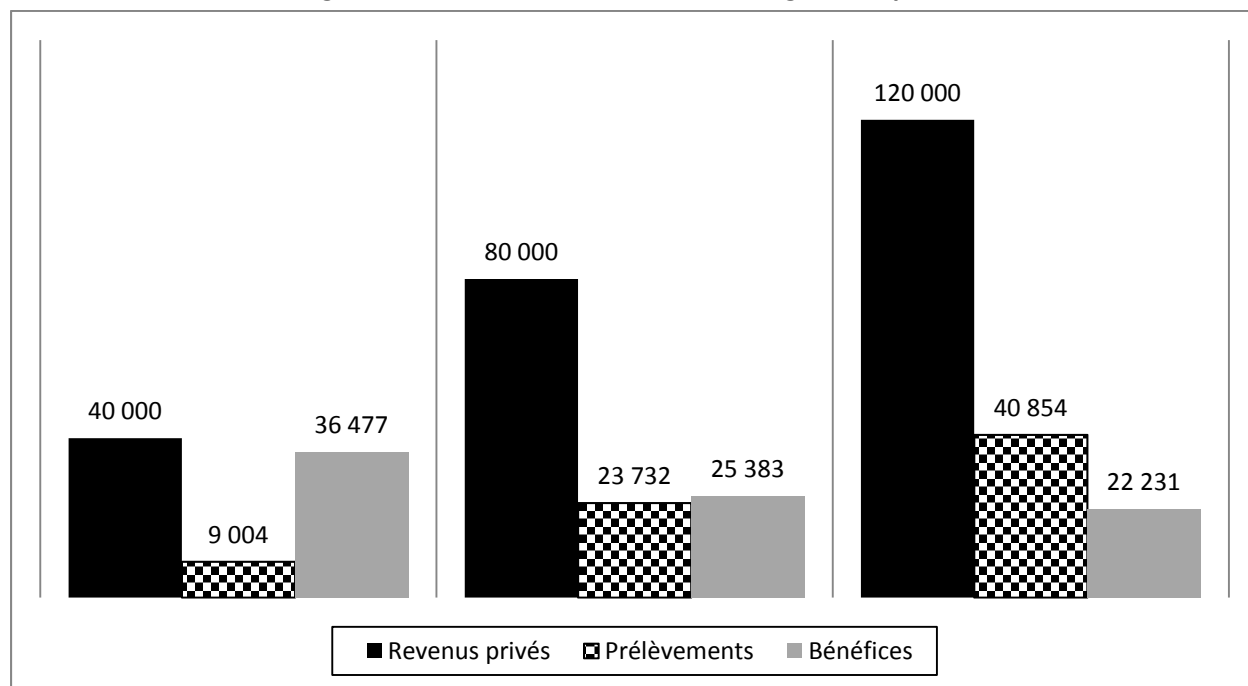
niveaux de revenus. Les transferts sous forme de crédits d'impôt ne sont offerts qu'à la famille au revenu le plus faible, pour un montant annuel de 2 900 \$, incluant le crédit pour solidarité, le crédit pour la TPS et le crédit pour la prime au travail. Les transferts liés à la présence d'enfants dans la famille, soit le Soutien aux enfants, la PFCE, le SPNE et la PUGE, bénéficient à tous les niveaux de revenus, mais leur montant décroît avec celui-ci, passant de 12 283 \$, à 7 859 \$, et à 5 276 \$ au fur et à mesure que le revenu progresse. On note que les familles avec des revenus de 40 000 \$ et 80 000 \$ touchent plus de services que ce qu'elles ne versent en prélèvements, alors que les familles aux revenus plus élevés paient plus que ce qu'elles ne reçoivent.

Tableau 6 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux jeunes familles avec enfants en garderie privée

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	2 511	28%	13 399	56%	27 321	67%
	Québec*	2 137	24%	8 717	37%	16 795	41%
	Fédéral	374	4%	4 682	20%	10 526	26%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	2 573	29%	5 512	23%	7 457	18%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	3 920	44%	4 821	20%	6 076	15%
	Total prélèvements	9 004	100%	23 732	100%	40 854	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	29 509	81%	18 415	73%	15 263	69%
	Crédit pour la TPS (Fed)	830	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 163	3%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	7 088	19%	2 170	9%	570	3%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	3 840	11%	3 840	15%	3 840	17%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	10%	2 325	9%	1 277	6%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	12 096	33%	10 080	40%	9 576	43%
	Prime au travail (Qc)	944	3%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	6 968	19%	6 968	27%	6 968	31%
	Soins de santé	6 968	19%	6 968	27%	6 968	31%
	Total bénéfices	36 477	100%	25 383	100%	22 231	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(27 473)		(1 651)		18 622	
Pour information							
	Revenu disponible	64 425		79 504		100 485	
	Revenu disponible pour consommation	47 625		62 704		83 685	
	Frais de garde	16 800		16 800		16 800	

* Incluant la contribution santé.

Figure 5 : Jeune famille avec enfants en garderie privée



Une famille en tous points identiques, mais qui ferait appel à des services de garde entièrement privés présente des différences importantes. L'absence de la contribution pour les SGCR et la déduction fédérale pour les frais de garde font que cette famille paie moins d'impôts sur le revenu que la famille précédente, cette différence atteignant jusqu'à 3 810 \$ dans le cas des familles à plus fort revenu.

Les prestations familiales reçues par cette famille sont significativement plus élevées, principalement parce qu'elles comprennent le crédit d'impôt pour frais de garde dont le montant s'élève à 12 096 \$ pour la famille avec un revenu de 40 000 \$, à 10 080 \$ pour la famille avec un revenu de 80 000 \$, et à 9 576 \$ pour celle dont le revenu familial s'élève à 120 000 \$. Les crédits d'impôt remboursables reçus par cette famille sont presque identiques à ceux reçus par la famille homologue et les dépenses de santé effectuées auprès de ces membres sont identiques. Les familles dont les enfants sont inscrits en garderie privée bénéficient d'une valeur plus faible des services publics par rapport à leurs contributions que celles qui utilisent les services des SGCR, comme en témoigne le fait que ces familles commencent à recevoir moins qu'elles ne versent à partir d'un revenu de 80 000 \$.²⁷

²⁷ Au total, la famille qui fait appel aux services de garde à contributions réduites bénéficie de beaucoup plus de services par rapport aux prélèvements qu'elle verse au secteur public que celle qui fait appel à des services de garde privés. Il importe toutefois de noter que ces deux services ne sont pas nécessairement identiques. Différents chercheurs étudient la qualité des multiples services offerts aux enfants dans les différents types de

3.5 Famille en milieu de vie

La famille en milieu de vie est composée d'un homme et d'une femme de 35 à 50 ans et d'un fils et d'une fille de 12 à 14 ans. La répartition du revenu de travail est ici de 60 % pour l'un des conjoints et de 40 % pour l'autre, pour mieux refléter la plus grande disparité de revenus entre les conjoints de cette génération. Les mêmes niveaux de revenus de 40 000 \$, 80 000 \$ et 120 000 \$ ont été considérés. Les deux enfants sont inscrits à l'école secondaire et ne bénéficient d'aucun service de garde. Ici, un élément distinctif additionnel a été ajouté en considérant que les enfants peuvent être inscrits dans une école publique ou privée.

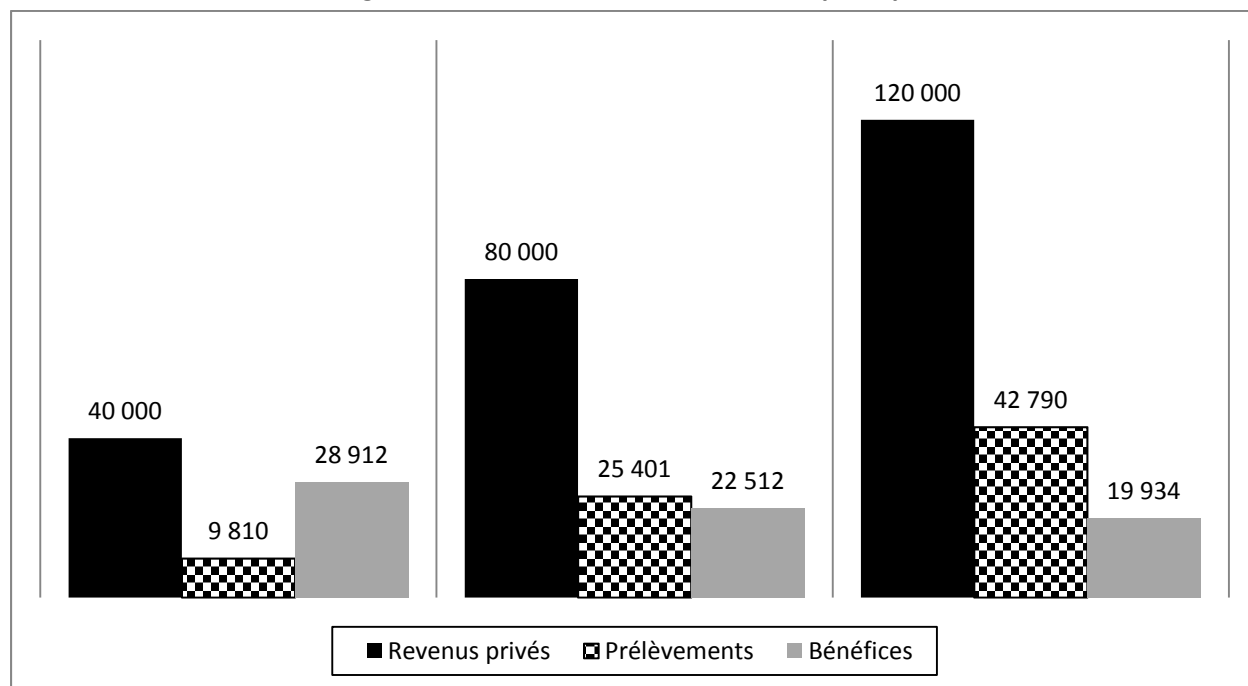
Tableau 7 : Prélèvements perçus et bénéfiques offerts aux familles avec enfants à l'école publique

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 572	36%	14 986	59%	29 381	69%
	Québec*	1 828	19%	8 600	34%	16 315	38%
	Fédéral	1 744	18%	6 386	25%	13 066	31%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	2 573	26%	5 512	22%	7 129	17%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	3 665	37%	4 903	19%	6 280	15%
Total prélèvements		9 810	100%	25 401	100%	42 790	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	11 695	40%	5 295	24%	2 717	14%
	Crédit pour la TPS (Fed)	603	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 154	4%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	4 022	14%	1 530	7%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 440	5%	1 440	6%	1 440	7%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	12%	2 325	10%	1 277	6%
	Prime au travail (Qc)	928	3%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	17 217	60%	17 217	76%	17 217	86%
	Soins de santé	6 275	22%	6 275	28%	6 275	31%
	Éducation secondaire	10 942	38%	10 942	49%	10 942	55%
Total bénéfiques		28 912	100%	22 512	100%	19 934	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(19 102)		2 889		22 855	
Pour information							
Revenu disponible		45 550		64 797		86 207	
Revenu disponible pour consommation		45 550		64 797		86 207	

* Incluant la contribution santé.

services de garde et n'arrivent pas nécessairement aux mêmes conclusions. Cette analyse ne cherche pas à s'insérer dans ce débat. Il importe également de noter que les parents n'ont pas nécessairement le choix entre ces deux types de services de garde, l'offre locale et la disponibilité des places pouvant influencer de façon importante sur leur décision au-delà de la simple différence de coût brute présentée ici.

Figure 6 : Famille avec enfants à l'école publique



Comme pour les familles avec des enfants plus jeunes, les impôts sur le revenu prennent plus de place à mesure que progresse le revenu (passant de 3 572 \$ à 14 986 \$, puis à 29 381 \$), alors que les taxes à la consommation progressent beaucoup moins rapidement (allant de 3 665 \$ à 4 903 \$, et finalement à 6 280 \$) et que les cotisations progressent de façon presque proportionnelle aux revenus du ménage (les cotisations combinées au RRQ, au RQAP et à l'assurance-emploi progressant successivement de 2 573 \$ à 5 512 \$, puis à 7 129 \$).

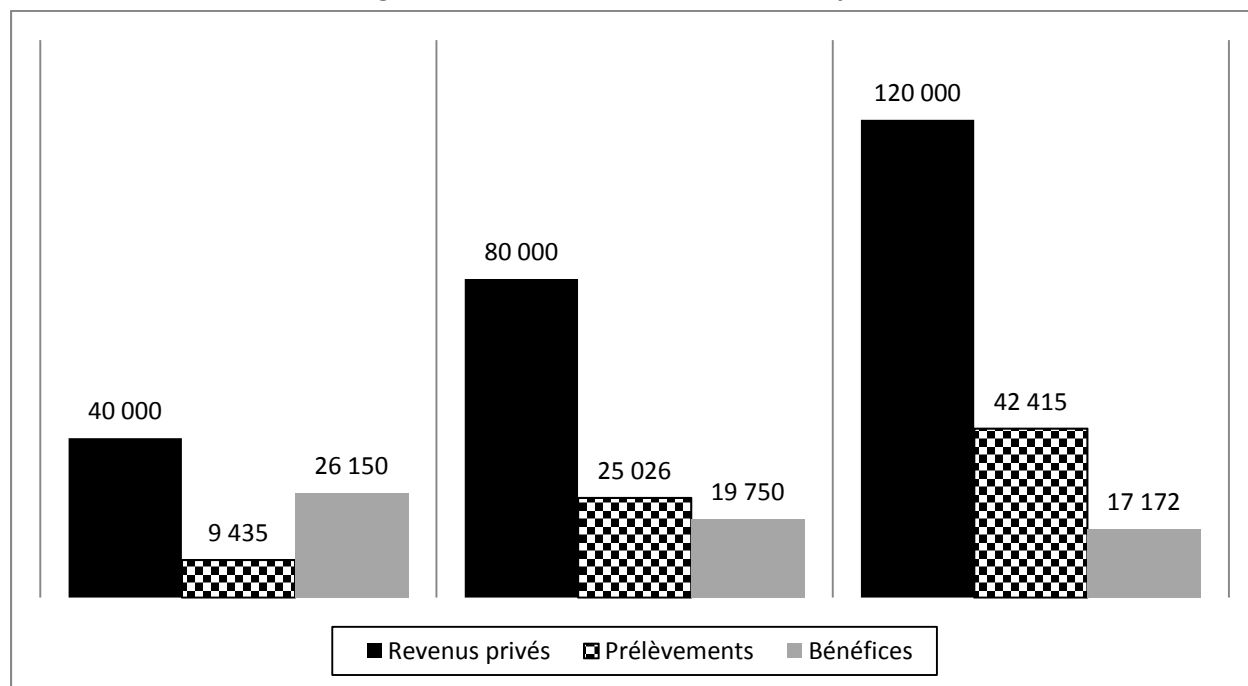
Les services éducatifs offerts par l'école représentent le plus important poste de service dont bénéficient ces familles, bien qu'il soit d'une ampleur nettement moindre que dans le cas des enfants en service de garde, avec une valeur de 10 942 \$ pour les deux enfants dans tous les cas de figure. Les transferts liés au fait d'avoir des enfants sont également d'une grande importance, surtout pour les familles aux revenus les plus faibles pour lesquelles ils atteignent une valeur de 9 010 \$ par an, contre 5 295 \$ et 2 717 \$ pour les deux autres niveaux de revenus. Seules les familles avec des revenus annuels de 40 000 \$ reçoivent des montants liés aux autres transferts, de l'ordre de 2 685 \$ par an. Les services de santé reçus par une telle famille sont d'une valeur de 6 275 \$ par an, peu importe le niveau du revenu. Les familles dont le revenu est de 40 000 \$ sont largement bénéficiaires des services publics par rapport aux prélèvements qu'elles subissent. Celles qui ont des revenus de 80 000 \$ par an versent plus à l'État qu'elles ne reçoivent et les familles plus riches sont en situation de forte contribution nette.

Tableau 8 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux familles avec enfants à l'école privée

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 572	38%	14 986	60%	29 381	69%
	Québec*	1 828	19%	8 600	34%	16 315	38%
	Fédéral	1 744	18%	6 386	26%	13 066	31%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	2 573	27%	5 512	22%	7 129	17%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	3 290	35%	4 528	18%	5 905	14%
Total prélèvements		9 435	100%	25 026	100%	42 415	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	11 695	45%	5 295	27%	2 717	16%
	Crédit pour la TPS (Fed)	603	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 154	4%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	4 022	15%	1 530	8%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 440	6%	1 440	7%	1 440	8%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	14%	2 325	12%	1 277	7%
	Prime au travail (Qc)	928	4%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	14 455	55%	14 455	73%	14 455	84%
	Soins de santé	6 275	24%	6 275	32%	6 275	37%
	Éducation secondaire	8 180	31%	8 180	41%	8 180	48%
Total bénéfices		26 150	100%	19 750	100%	17 172	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(16 715)		5 276		25 242	
Pour information							
Revenu disponible		45 550		64 797		86 207	
Revenu disponible pour consommation		39 718		58 965		80 375	
Frais de scolarité secondaire		5 832		5 832		5 832	

* Incluant la contribution santé.

Figure 7 : Famille avec enfants à l'école privée



La même famille dont les enfants sont inscrits à l'école secondaire privée présente une situation légèrement différente de la famille dont les enfants fréquentent l'école publique. Autant les impôts sur le revenu que les cotisations qu'elle verse sont les mêmes à tous les niveaux de revenus. Les transferts reçus par ces familles, qu'ils soient liés au fait d'avoir des enfants ou non, sont également identiques, que les enfants soient inscrits à l'école privée ou publique, tout comme le sont les dépenses en santé du réseau public.

La différence est apparente lorsque l'on observe les dépenses liées à l'éducation, qui sont plus faibles pour les enfants à l'école privée, la subvention publique à ces écoles étant de moindre ampleur. Elle s'élève à environ 8 180 \$ par an contre 10 942 \$ pour les élèves de l'école publique. La part prise par les frais de scolarité dans les dépenses de ces familles implique également des taxes à la consommation légèrement plus faibles. Cette différence dans les dépenses en éducation et dans les taxes à la consommation implique un ratio légèrement plus défavorable entre les prélèvements et les services publics reçus. Les bilans sont toujours largement positifs pour le ménage à 40 000 \$ de revenu annuel, presque paritaires à 80 000 \$, et largement déficitaires lorsqu'il atteint 120 000 \$.

3.6 Famille monoparentale

L'analyse présente une famille monoparentale composée d'une femme de 25 à 35 ans et d'un seul enfant sans genre de 1 à 4 ans, qui bénéficie des services d'un SGCR. Les niveaux de revenus annuels considérés sont de 20 000 \$, 40 000 \$ et 60 000 \$. Selon l'ISQ, une famille monoparentale dont le parent est une femme avait un revenu moyen de 38 700 \$²⁸ et un revenu médian de 32 800 \$²⁹ en 2013. Statistique Canada spécifie également que le revenu médian des familles monoparentales québécoises dont le parent a entre 25 et 35 ans était de 30 850 \$³⁰, toujours en 2013.

Tableau 9 : Prélèvements perçus et bénéfiques offerts aux familles monoparentales

Revenus autonomes		20 000		40 000		60 000	
Revenus privés de travail							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	775	17%	5 934	50%	13 354	65%
	Québec*	775	17%	4 247	36%	8 524	41%
	Fédéral	-	0%	1 687	14%	4 830	23%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	1 286	27%	2 756	23%	3 727	18%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	2 626	56%	3 113	26%	3 538	17%
Total prélèvements		4 687	100%	11 803	100%	20 619	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	12 158	45%	8 484	37%	5 338	27%
	Crédit pour la TPS (Fed)	687	3%	555	2%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 065	4%	721	3%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	3 750	14%	2 276	10%	1 206	6%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 920	7%	1 920	8%	1 920	10%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 196	12%	3 012	13%	2 212	11%
	Prime au travail (Qc)	1 540	6%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	14 753	55%	14 753	63%	14 753	73%
	Soins de santé	4 054	15%	4 054	17%	4 054	20%
	Garderies	10 699	40%	10 699	46%	10 699	53%
Total bénéfiques		26 911	100%	23 237	100%	20 091	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(22 224)		(11 434)		528	
Pour information							
Revenu disponible		30 097		39 794		48 257	
Revenu disponible pour consommation		28 199		37 896		46 359	
Frais de garde		1 898		1 898		1 898	

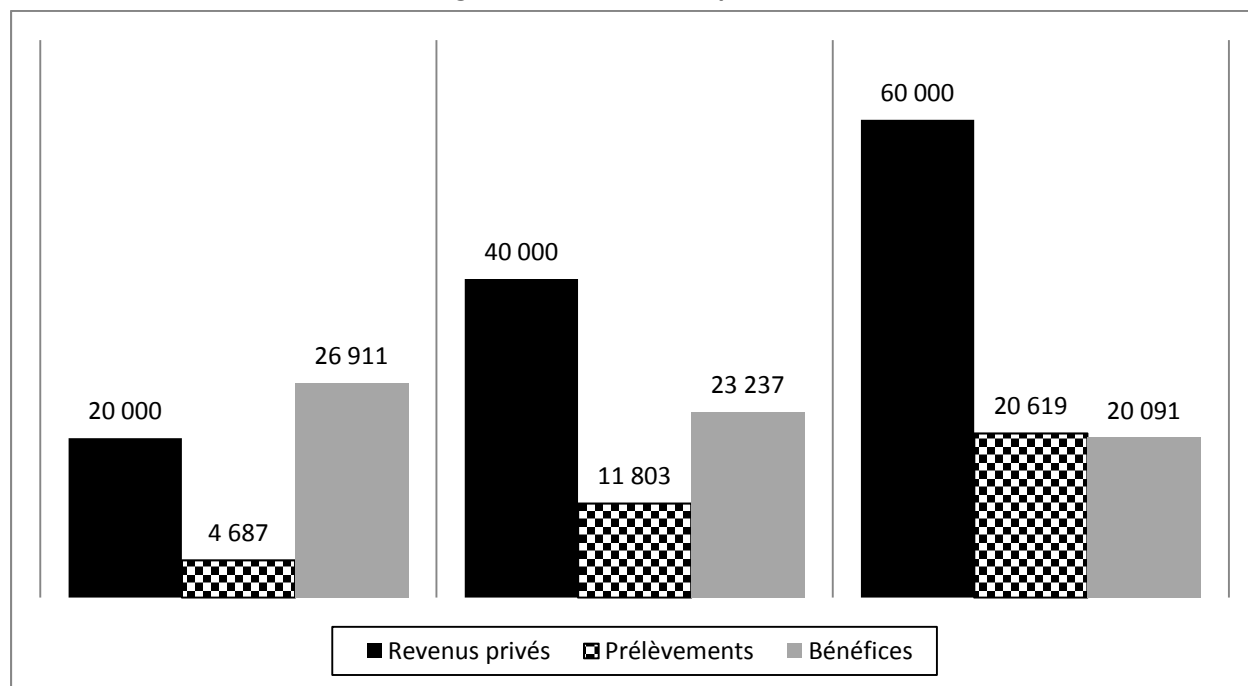
* Incluant la contribution santé et la contribution supplémentaire pour les services de garde à contribution réduite.

²⁸ Institut de la Statistique du Québec (2016). *Revenu moyen, revenu du marché, ménages, Québec, 2012-2013*. Op. cit.

²⁹ Id. *Revenu médian, revenu du marché, ménages, Québec, 2012-2013*.

³⁰ Id. *Tableau 111-0012*.

Figure 8 : Famille monoparentale



Les familles monoparentales paient 775 \$ en impôts sur leur revenu lorsqu’il atteint 20 000 \$, 5 934 \$ lorsqu’il monte à 40 000 \$ et 13 354 \$ lorsqu’il atteint 60 000 \$. La part des taxes à la consommation croît de 2 626 \$ à 3 113 \$, puis à 3 538 \$. Le principal service public dont bénéficient ces familles est constitué par les dépenses en subventions pour les SGCR, qui s’élèvent à 10 699 \$, peu importe le niveau du revenu. Les transferts liés au fait d’avoir des enfants sont également d’une grande importance pour ces familles. Ils s’élèvent à 8 866 \$ pour un revenu annuel de 20 000 \$, à 7 208 \$ pour un revenu de 40 000 \$, et à 5 338 \$ pour un revenu de 60 000 \$. Lorsque leur revenu est de 20 000 \$, les familles monoparentales reçoivent 1 065 \$ par l’intermédiaire du crédit d’impôt pour la solidarité, 1 540 \$ en prime au travail et 687 \$ de crédit d’impôt pour la TPS. La même famille, avec un revenu annuel de 40 000 \$, touche 721 \$ au titre du crédit d’impôt pour la solidarité et 555 \$ du crédit pour la TPS. Les dépenses de santé pour cette famille s’élèvent à 4 054 \$, peu importe le revenu annuel. Les familles monoparentales bénéficient de beaucoup plus de services qu’elles ne versent en impôts, taxes et cotisations, sauf lorsque leur revenu atteint 60 000 \$, où les prélèvements dépassent légèrement les services reçus.

3.7 Couple sans enfant

Ce couple est formé d'un homme et d'une femme ayant tous deux entre 30 et 40 ans. Leurs niveaux de revenus analysés sont de 30 000 \$, 60 000 \$ et 90 000 \$. La répartition du revenu de travail est ici de 60 % pour l'un des conjoints et de 40 % pour l'autre. L'ISQ indique que le revenu médian pour les couples sans enfants était de 52 300 \$³¹ et que leur revenu moyen était de 63 300 \$³² en 2013.

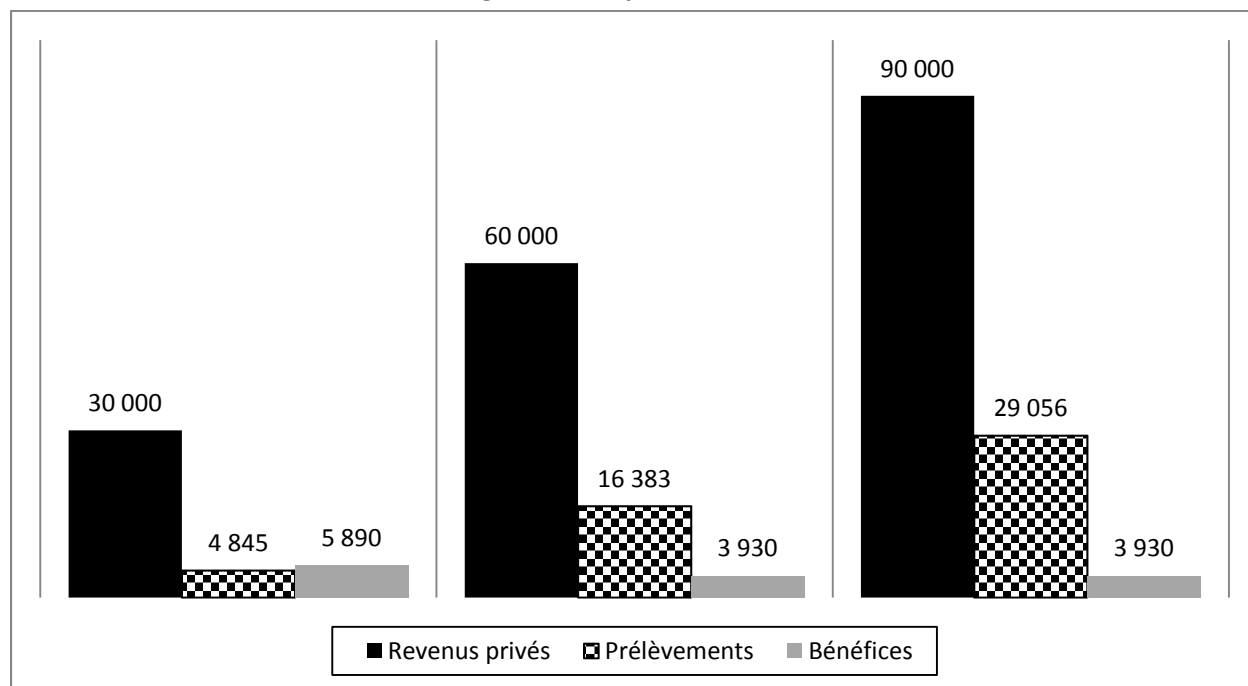
Tableau 10 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux couples sans enfant

Revenus autonomes		30 000		60 000		90 000	
Revenus privés de travail							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	550	11%	8 756	53%	18 129	62%
	Québec*	-	0%	4 872	30%	10 209	35%
	Fédéral	550	11%	3 884	24%	7 920	27%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	1 838	38%	4 042	25%	6 157	21%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	2 457	51%	3 585	22%	4 770	16%
	Total prélèvements	4 845	100%	16 383	100%	29 056	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	1 960	33%	-	0%	-	0%
	Crédit pour la TPS (Fed)	544	9%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 210	21%	-	0%	-	0%
	Prestation Fiscale pour le revenu de travail (Fed)	206	3%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	3 930	67%	3 930	100%	3 930	100%
	Soins de santé	3 930	67%	3 930	100%	3 930	100%
	Total bénéfices	5 890	100%	3 930	100%	3 930	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(1 046)		12 453		25 126	
<i>Pour information</i>							
<i>Revenu disponible</i>		29 572		47 202		65 714	
<i>Revenu disponible pour consommation</i>		29 572		47 202		65 714	

³¹ Institut de la Statistique du Québec (2016). *Revenu médian, revenu du marché, ménages, Québec, 2012-2013*. Op. cit.

³² Id. *Revenu moyen, revenu du marché, ménages, Québec, 2012-2013*.

Figure 9 : Couple sans enfant



Les couples sans enfant bénéficient d'un éventail nettement moins large de services que les familles avec des enfants. Ils versent des impôts sur le revenu dont la valeur progresse rapidement, passant de 550 \$ à 8 756 \$, et enfin à 18 129 \$, selon le niveau de revenu considéré. Les taxes à la consommation qu'ils versent varient de 2 457 \$ à 4 770 \$, du plus faible au plus haut niveau de revenu. Outre les transferts non liés au fait d'avoir des enfants, dont ne bénéficie que le couple avec un revenu de 30 000 \$, à hauteur de 1 960 \$, les principaux services dont bénéficient les couples sans enfant sont les soins de santé. Leur valeur s'élève à 3 930 \$ par année dans leur cas. Il n'y a que dans le cas où leur revenu est le plus faible que les couples sans enfant reçoivent plus en services que ce qu'ils ne versent en prélèvements fiscaux. Lorsque leur revenu s'élève à 60 000 \$ ou à 90 000 \$ par an, ils sont largement contributeurs au filet social public.

3.8 Personne seule

Dans le cas d'une personne seule, il s'agit d'une personne sans genre, de 30 à 40 ans. Cette personne a un revenu annuel de 30 000 \$ ou de 60 000 \$. Statistique Canada indique qu'une personne, autre qu'une personne âgée, hors famille économique, avait un revenu de marché médian de 33 200 \$³³ en 2013.

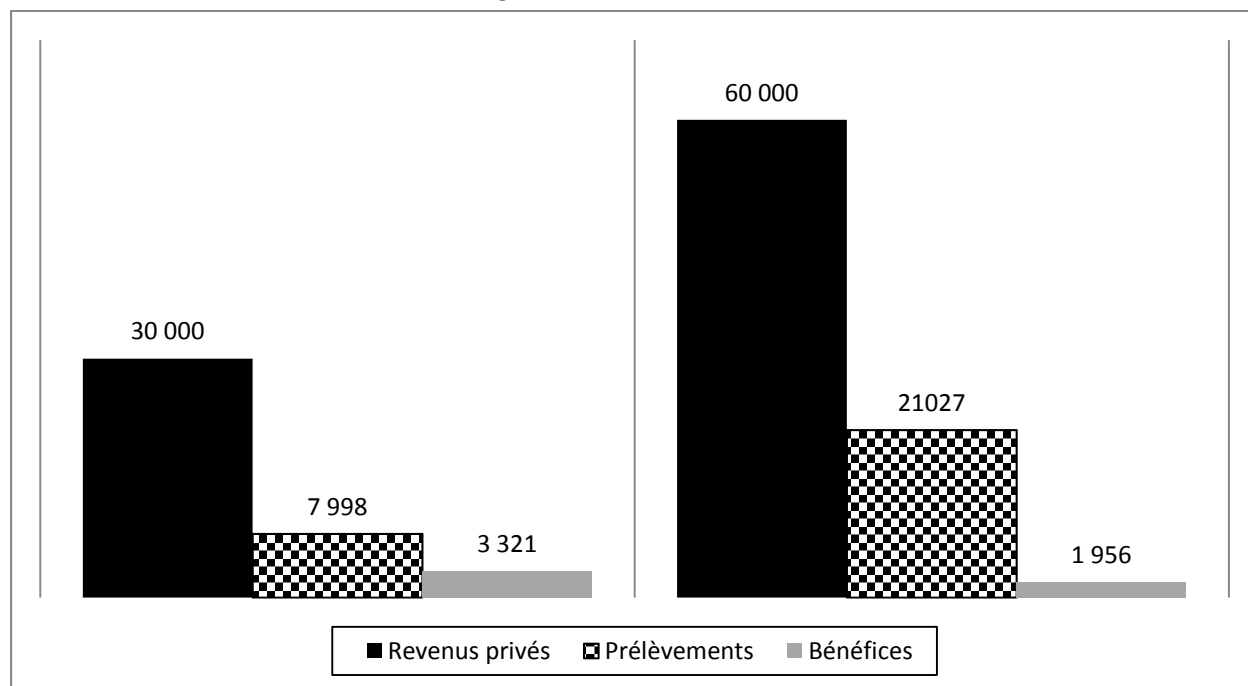
Tableau 11 : Prélèvements perçus et bénéfiques offerts aux personnes seules

Revenus autonomes		30 000		60 000	
Revenus privés de travail					
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	4 110	51%	14 394	68%
	Québec*	2 168	27%	8 014	38%
	Fédéral	1 942	24%	6 380	30%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	2 021	25%	3 727	18%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	1 867	23%	2 906	14%
	Total prélèvements	7 998	100%	21 027	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	1 365	41%	-	0%
	Crédit pour la TPS (Fed)	415	12%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950	29%	-	0%
	Dépenses publiques	1 956	59%	1 956	100%
	Soins de santé	1 956	59%	1 956	100%
	Total bénéfiques	3 321	100%	1 956	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		4 678		19 071	
Pour information					
	Revenu disponible	25 234		41 879	
	Revenu disponible pour consommation	25 234		41 879	

* Incluant la contribution santé.

³³ Statistique Canada. Tableau 206-0011 - Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt, selon le type de famille économique, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), annuel.

Figure 10 : Personne seule



La plus grande contribution de cette personne aux services publics s'effectue par l'intermédiaire des impôts sur le revenu. Ils s'élèvent à 4 110 \$ dans le cas où cette personne a un revenu annuel de 30 000 \$, et à 14 394 \$ si son revenu grimpe à 60 000 \$. Les taxes à la consommation versées par cette personne s'élèvent à 1 867 \$ et les cotisations salariales qu'elle verse s'élèvent à 2 021 \$, dans le cas où son revenu annuel est de 30 000 \$, et elles s'élèvent respectivement à 2 906 \$ et à 3 727 \$ si ce revenu est de 60 000 \$. Les personnes seules dont le revenu est de 30 000 \$ reçoivent 950 \$ sous forme du crédit d'impôt pour la solidarité, et 415 \$ du crédit d'impôt pour la TPS. Peu importe son niveau de revenu, les dépenses engagées par les services publics de santé pour une personne seule s'élèvent à 1 956 \$ par année. Les personnes seules sont largement contributrices au financement des services publics, même à de faibles niveaux de revenus.

3.9 Retraitée

Le premier des portraits de retraités est celui d'une femme seule de 65 à 70 ans. Ses revenus privés de pension, donc excluant les régimes publics tels que la PSV ou le RRQ, sont de 15 000 \$ ou de 22 500 \$³⁴. Statistique Canada indique qu'en 2013, le revenu de marché moyen des femmes seules et retraitées était de 15 800 \$³⁵.

Tableau 12 : Prélèvements perçus et bénéfiques offerts aux personnes retraitées seules

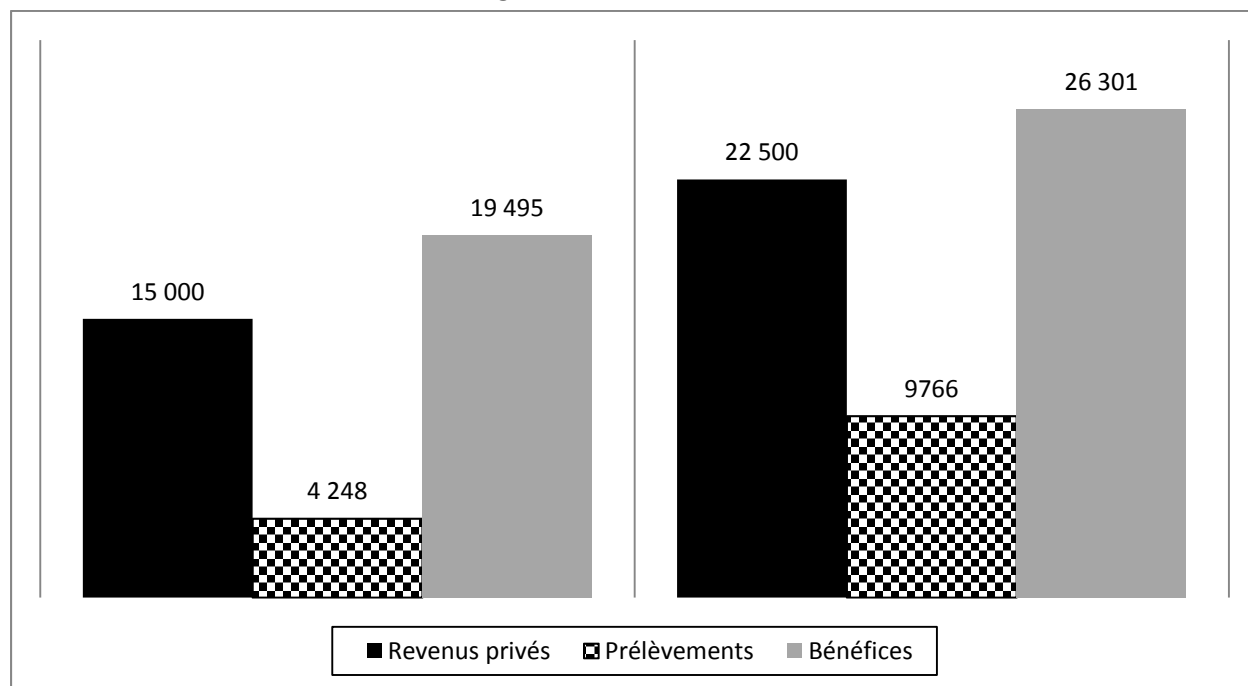
Revenus autonomes					
Revenus privés de retraite		15 000		22 500	
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	1 625	38%	6 565	67%
	Québec*	875	21%	3 763	39%
	Fédéral	750	18%	2 802	29%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	626	15%	626	6%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	1 997	47%	2 575	26%
	Total prélèvements	4 248	100%	9 766	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	8 152	42%	7 318	28%
	Crédit pour la TPS (Fed)	415	2%	99	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950	5%	432	2%
	Pension de la Sécurité de vieillesse (Fed)	6 787	35%	6 787	26%
	Prestations publiques	6 179	32%	13 818	53%
	Régime de rentes (Qc)	4 860	25%	12 500	48%
	Assurance médicaments (Qc)	1 318	7%	1 318	5%
	Dépenses publiques	5 165	26%	5 165	20%
	Soins de santé	5 165	26%	5 165	20%
	Total bénéfiques	19 495	100%	26 301	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(15 248)		(16 535)	
Pour information					
Revenu disponible		25 761		35 127	
Revenu disponible pour consommation		25 275		34 641	
Franchise et coassurance (ass méd)		486		486	

* Incluant la contribution santé et la cotisation au Fonds des services de santé.

³⁴ Les niveaux de revenus choisis pour les portraits des ménages de retraités ont été choisis en se fiant sur les données de Statistique Canada, mais également sur celles de la RRQ. Ainsi, le premier cas est celui d'une femme touchant approximativement le revenu privé moyen canadien pour les femmes âgées seules (15 000 \$) et la rente moyenne pour les femmes de 65 à 70 ans (4 860 \$). Le second cas présente la situation d'une femme qui toucherait un revenu privé plus élevé de 50 % et qui toucherait la rente maximale offerte par le RRQ. Nous avons préféré cette méthode à celle qui aurait consisté à construire un historique d'emploi qui déterminerait le niveau de la retraite privée et de la rente publique pour cette personne puisque sa construction aurait nécessité la formulation de très nombreuses hypothèses sous-jacentes. Les cas types de retraités qui suivent ont été construits selon la même logique.

³⁵ Id. Tableau 111-0012 - *Caractéristiques des familles, selon le type de famille, l'âge de l'adulte le plus âgé et le revenu familial, annuel.*

Figure 11 : Retraitée seule



Le portrait de la personne retraitée seule est très différent des portraits précédents. Elle ne verse par exemple que de très faibles cotisations, et uniquement au régime d'assurance médicaments puisque les autres régimes à cotisations ne sont financés que par les travailleurs. Cette cotisation s'élève à 626 \$ dans les deux cas. Les impôts sur le revenu s'appliquent maintenant sur les revenus de pension privés ou publics et ils s'élèvent à 1 625 \$ pour la personne avec un revenu de 15 000 \$, et à 6 565 \$ pour celle dont le revenu atteint 22 500 \$. Les taxes à la consommation payées par cette personne prennent des valeurs de 1 997 \$ et 2 575 \$, aux mêmes niveaux de revenus. Les bénéfices reçus par l'intermédiaire des régimes de retraite publics représentent la principale dépense reçue par ces ménages. La pension de sécurité de la vieillesse pour cette personne s'élève à 6 787 \$, peu importe le niveau de revenu et la rente versée par le RRQ à 4 860 \$, à 15 000 \$ de revenu annuel, et à 12 500 \$ pour celle dont le revenu est de 22 500 \$. La personne retraitée seule reçoit également près de 1 365 \$ en crédits d'impôt remboursables si son revenu est de 15 000 \$, un montant qui diminue à 531 \$ si son revenu s'élève à 22 500 \$. Les dépenses en santé dont elle bénéficie sont également importantes, s'élevant à 6 483 \$, incluant les dépenses de santé du réseau de santé public et les dépenses en médicaments remboursées par le régime d'assurance médicaments québécois, peu importe le revenu annuel de la personne. La personne seule retraitée bénéficie largement des services publics par rapport aux prélèvements qu'elle assume. Il importe toutefois de préciser qu'une part importante des prestations dont elle bénéficie constitue la contrepartie de cotisations versées tout au long de sa vie.

3.10 Couple de retraités à un revenu privé

Le cas du couple de retraités présente la situation d'un homme et une femme et dans lequel seul un des conjoints touche des revenus de pensions privés liés à un emploi passé. L'homme y est âgé de 70 à 75 ans, sa conjointe est âgée de 65 à 70 ans et ils n'ont personne à leur charge. Leur revenu privé annuel est de 30 000 \$ ou de 45 000 \$. Selon Statistique Canada, les couples de personnes âgées avaient un revenu de marché moyen de 32 000 \$³⁶ par année en 2013, toujours en excluant les régimes publics de retraite ou de soutien au revenu.

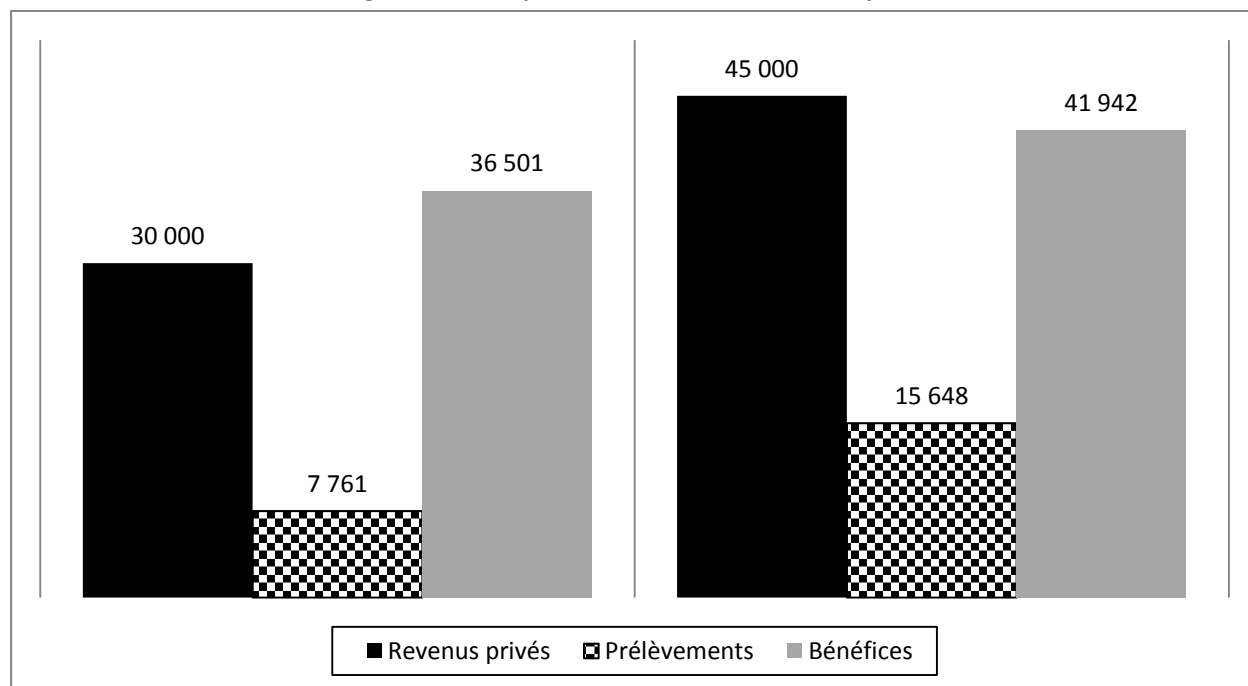
Tableau 13 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux couples de retraités à un revenu privé

Revenus autonomes		30 000		45 000	
Revenus privés de retraite					
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 287	42%	10 347	66%
	Québec*	2 234	29%	6 544	42%
	Fédéral	1 054	14%	3 803	24%
	Cotisations (RQAP, RRQ, A-E et assurance médicaments)	1 251	16%	1 251	8%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	3 223	42%	4 050	26%
	Total prélèvements	7 761	100%	15 648	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	13 745	38%	13 574	32%
	Pension de la Sécurité de vieillesse (Fed)	13 574	37%	13 574	32%
	Crédit pour solidarité (Qc)	171	0%	-	0%
	Prestations publiques	9 524	26%	15 137	36%
	Régime de rentes (Qc)	6 888	19%	12 500	30%
	Assurance médicaments (Qc)	2 637	7%	2 637	6%
	Dépenses publiques	13 232	36%	13 232	32%
	Soins de santé	13 232	36%	13 232	32%
	Total bénéfices	36 501	100%	41 942	100%
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(28 740)		(26 294)	
Pour information					
	Revenu disponible	46 094		59 476	
	Revenu disponible pour consommation	45 122		58 503	
	Franchise et coassurance (ass méd)	972		972	

* Incluant la contribution santé et la cotisation au Fonds des services de santé.

³⁶ Id. Tableau 206-0011 - Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt, selon le type de famille économique, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), annuel.

Figure 12 : Couple de retraités à un revenu privé



Encore une fois, les cotisations que verse ce ménage se limitent à celles du régime d'assurance médicaments et prennent la valeur unique de 1 251 \$ par an. L'impôt sur le revenu à payer par ce couple s'élève à 3 287 \$ pour un revenu annuel de 30 000 \$, et à 10 347 \$ pour un revenu de 45 000 \$. Ce montant inclut la contribution santé et celle au Fonds des services de santé, mais il est également influencé par la possibilité de réduction d'impôts à payer qui découle du fractionnement de revenus de pensions. Les pensions de Sécurité de la vieillesse fédérales constituent le principal service dont bénéficient ces familles, suivies par les soins de santé, leurs montants respectifs s'élevant, dans tous les cas, à 13 574 \$ et à 13 232 \$. Ces familles bénéficient également des rentes de la RRQ, à hauteur de 6 888 \$ ou de 12 500 \$, selon le niveau de revenu³⁷. Elles bénéficient également du régime d'assurance médicaments pour un montant annuel invariable de 2 637 \$. Ces couples sont largement bénéficiaires du filet social public, les prélèvements qu'ils supportent étant de beaucoup inférieurs à la valeur des services qu'ils reçoivent.

³⁷ Les rentes considérées ne sont jamais fractionnées entre les conjoints. Bien que cette option serait avantageuse dans le cas des couples à un revenu de retraite privé, la Régie de rentes du Québec indique que moins de 10 % de ses prestataires touchent une telle rente. Le fractionnement n'a donc pas été considéré par souci de réalisme.

3.11 Couple de retraités à deux revenus privés

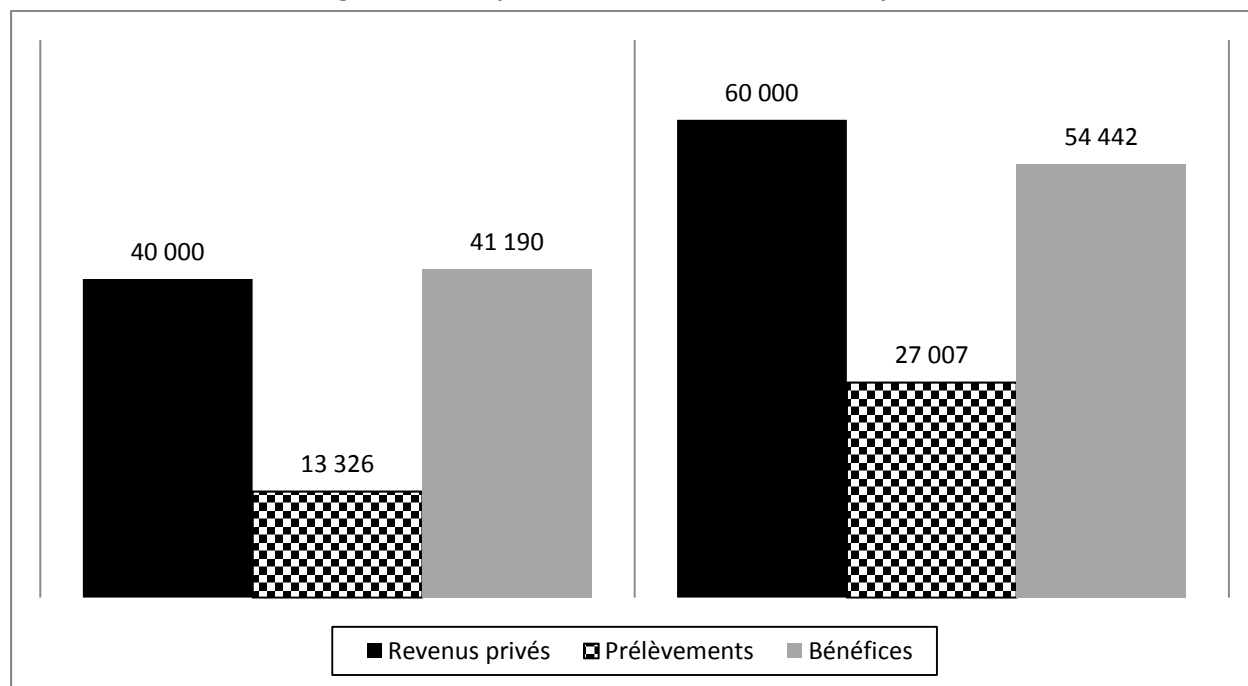
La situation d'un couple où les deux membres touchent un revenu de pension privé a également été analysée. Encore une fois, l'homme dans ce couple est âgé de 70 à 75 ans et la femme de 65 à 70 ans, toujours sans personne à charge. Leur revenu de marché est réparti à 60 % pour l'un des conjoints et à 40 % pour l'autre conjoint. Ce revenu est de 40 000 \$ ou de 60 000 \$.

Tableau 14 : Prélèvements perçus et bénéfices offerts aux couples de retraités à deux revenus privés

Revenus autonomes		40 000		60 000	
Revenus privés de retraite					
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	8 251	62%	20 643	76%
	Québec*	5 332	40%	12 448	46%
	Fédéral	2 919	22%	8 195	30%
	Cotisations (RQAP, RRQ, ass méd et A-E)	1 251	9%	1 251	5%
	Taxes à la consommation (TPS et TVQ)	3 824	29%	5 113	19%
	Total prélèvements	13 326	100%	27 007	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	13 574	33%	13 574	25%
	Pension de la Sécurité de vieillesse (Fed)	13 574	33%	13 574	25%
	Prestations publiques	14 385	35%	27 637	51%
	Régime de rentes (Qc)	11 748	29%	25 000	46%
	Assurance médicaments (Qc)	2 637	6%	2 637	5%
	Dépenses publiques	13 232	32%	13 232	24%
	Soins de santé	13 232	32%	13 232	24%
Total bénéfiques	41 190	100%	54 442	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(27 864)		(27 436)	
Pour information					
	<i>Revenu disponible</i>	55 820		76 680	
	<i>Revenu disponible pour consommation</i>	54 847		75 708	
	<i>Franchise et coassurance (ass méd)</i>	972		972	

* Incluant la contribution santé et la cotisation au Fonds des services de santé.

Figure 13 : Couple de retraités à deux revenus privés



La situation d'un couple de retraités où les deux membres reçoivent une pension privée diffère de façon importante avec la situation précédente. Si les cotisations versées sont identiques, les impôts sur le revenu eux s'élèvent à 8 251 \$ et à 20 643 \$, pour des revenus respectifs de 40 000 \$ et de 60 000 \$ par année. Les taxes à la consommation pour ces couples prennent une plus modeste valeur de 3 824 \$ et de 5 113 \$ dans les mêmes situations. Les dépenses de santé dont bénéficient ces couples sont identiques à celles dont bénéficient les couples de retraités à un revenu, tout comme le sont les pensions de Sécurité de la vieillesse et les montants associés à l'assurance médicaments. Ce sont les prestations versées par le RRQ qui diffèrent, alors qu'elles s'élèvent maintenant à 11 748 \$ pour les couples dont le revenu est de 40 000 \$, et à 25 000 \$ pour ceux dont le revenu s'élève à 60 000 \$.

Ces couples sont également largement bénéficiaires des services publics. Toutefois, il s'agit de la catégorie de retraités étudiés qui contribuent le plus au financement des services publics en comparaison avec les services qu'ils reçoivent.

Tableau 15 : Sommaire des portraits

	Revenus privés	Impôts sur le revenu	Cotisations	Taxes à la consommation	Total prélèvements	Transferts financiers	Dépenses publiques	Programmes de prestation publics	Total bénéfices	Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus
Étudiant postsecondaire	6 000	-	257	1 065	1 322	5 934	9 844	252	16 030	(14 708)
Prestataire de l'aide sociale	-	-	-	853	853	8 974	1 956	793	11 723	(10 870)
Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec enfant	-	-	-	2 142	2 142	21 498	5 452	1 788	28 738	(26 596)
Jeune famille avec enfants en SGCR	40 000	3 706	2 573	3 769	10 048	15 183	28 366	-	43 549	(33 501)
	80 000	15 191	5 512	4 861	25 564	7 859	28 366	-	36 225	(10 662)
	120 000	31 131	7 457	6 028	44 616	5 276	28 366	-	33 642	10 974
Jeune famille avec enfants en garderie privée	40 000	2 511	2 573	3 920	9 004	29 509	6 968	-	36 477	(27 473)
	80 000	13 399	5 512	4 821	23 732	18 415	6 968	-	25 383	(1 651)
	120 000	27 321	7 457	6 076	40 854	15 263	6 968	-	22 231	18 622
Famille avec enfants à l'école publique	40 000	3 572	2 573	3 665	9 810	11 695	17 217	-	28 912	(19 102)
	80 000	14 986	5 512	4 903	25 401	5 295	17 217	-	22 512	2 889
	120 000	29 381	7 129	6 280	42 790	2 717	17 217	-	19 934	22 855
Famille avec enfants à l'école privée	40 000	3 572	2 573	3 290	9 435	11 695	14 455	-	26 150	(16 715)
	80 000	14 986	5 512	4 528	25 026	5 295	14 455	-	19 750	5 276
	120 000	29 381	7 129	5 905	42 415	2 717	14 455	-	17 172	25 242
Famille monoparentale	20 000	775	1 286	2 626	4 687	12 158	14 753	-	26 911	(22 224)
	40 000	5 934	2 756	3 113	11 803	8 484	14 753	-	23 237	(11 434)
	60 000	13 354	3 727	3 538	20 619	5 338	14 753	-	20 091	528
Couple sans enfants	30 000	550	1 838	2 457	4 845	1 960	3 930	-	5 890	(1 046)
	60 000	8 756	4 042	3 585	16 383	-	3 930	-	3 930	12 453
	90 000	18 129	6 157	4 770	29 056	-	3 930	-	3 930	25 126
Personne seule	30 000	4 110	2 021	1 867	7 998	1 365	1 956	-	3 321	4 678
	60 000	14 394	3 727	2 906	21 027	-	1 956	-	1 956	19 071
Personne retraitée seule	15 000	1 625	626	1 997	4 248	8 152	5 165	6 179	19 495	(15 248)
	22 500	6 565	626	2 575	9 766	7 318	5 165	13 818	26 301	(16 535)
Couple de retraités à un revenu privé	30 000	3 287	1 251	3 223	7 761	13 745	13 232	9 524	36 501	(28 740)
	45 000	10 347	1 251	4 050	15 648	13 574	13 232	15 137	41 942	(26 294)
Couple de retraités à deux revenus privés	40 000	8 251	1 251	3 824	13 326	13 574	13 232	14 385	41 190	(27 864)
	60 000	20 643	1 251	5 113	27 007	13 574	13 232	27 637	54 442	(27 436)

4. Sommaire et conclusion

Les portraits présentés permettent d'observer la répartition des charges et des bénéfices du filet social québécois parmi les différents types de ménages. Au sein de l'analyse de 13 cas types se penchant sur 29 situations de revenus, il est possible de remarquer que seulement onze d'entre eux reçoivent moins en bénéfices publics qu'ils ne paient en impôts, taxes et cotisations. S'il était facile d'anticiper que les cas types de l'étudiant, des personnes sur l'aide sociale ou encore des retraités profiteraient de bénéfices publics supérieurs à la fiscalité auxquels ils ont assujéti, il en va autrement pour les cas types de jeunes familles ayant des enfants en garderie où même à 80 000 \$ de revenu familial qui font également partie de ce groupe de bénéficiaires nets.

Il importe de remarquer que ces portraits présentent la situation essentiellement contemporaine de ce filet. Ainsi, les personnes retraitées d'aujourd'hui, qui bénéficient de régimes de retraite publics de grande envergure et d'un système de santé dont ils sont les principaux utilisateurs, ont été les personnes seules, les couples ou les parents d'hier. Il en va de même pour les étudiants postsecondaires qui reçoivent des services d'une grande valeur, mais qui deviendront ensuite fort probablement des contributeurs nets au système de protection sociale québécois. L'analyse ici présentée effleure à peine la question de la redistribution intergénérationnelle et intertemporelle de la richesse au sein de la société québécoise. Elle met également en lumière d'une nouvelle façon les conclusions exposées dans divers travaux antérieurs de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques selon lesquelles le Québec est un endroit où les familles bénéficient largement de la redistribution par le biais de la fiscalité, des transferts sociaux, mais également des services publics directs.

Les personnes âgées ne sont pas en reste également, alors qu'elles bénéficient largement de services publics de retraite et de santé, qui sont financés par des cotisations en cours de vie, par les intérêts accumulés par l'investissement de ces cotisations par les gestionnaires publics des régimes de retraite, mais également des taxes, impôts et cotisations des travailleurs actuels. Le stress imposé à cette composante de redistribution des travailleurs vers les retraités dans le cadre du vieillissement accéléré de la population fait déjà l'objet d'une grande attention de la part des chercheurs.

Évidemment, si les retraités et les ménages avec enfants sont les bénéficiaires d'un tel système, les ménages sans enfant sont nécessairement ceux qui se retrouvent avec un plus grand fardeau afin d'assumer le financement de ces services. Il s'agit d'un choix politique qui se justifie bien dans une perspective de lutte à la pauvreté infantile, qui découle logiquement d'une vision d'égalité des chances pour tous les citoyens.

ANNEXE 1
Tableaux détaillés

Étudiant postsecondaire

Revenus autonomes		
Revenus privés de travail/retraite		6 000
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	- 0%
	Québec	- 0%
	Contribution supplémentaire SGCR	- 0%
	Contribution santé	- 0%
	Fonds des Services de Santé	- 0%
	Fédéral	- 0%
	Cotisations	257 19%
	RQAP	34 3%
	RRQ	131 10%
	Assurance-emploi	92 7%
	Cotisation assurance médicaments	- 0%
	Taxes à la consommation	1 065 81%
	TPS	355 27%
	TVQ	709 54%
Total prélèvements	1 322 100%	
Bénéfices publics	Transferts financiers	5 934 37%
	Crédit pour la TPS (Fed)	272 2%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950 6%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	- 0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	- 0%
	Soutien aux enfants (Qc)	- 0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	- 0%
	Prime au travail (Qc)	- 0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	- 0%
	Aide sociale (Qc)	- 0%
	Aide financière aux études (Qc)	4 712 29%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	- 0%
	Dépenses publiques	9 844 61%
	Soins de santé	1 512 9%
	Service de garde	- 0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	- 0%
	Services d'éducation postsecondaire	8 332 52%
	Prestations publiques	252 2%
	Régime de rentes (Qc)	- 0%
Assurance médicaments (Qc)	252 2%	
Total bénéfiques	16 030 100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(14 708)
Pour information		
Revenu disponible		11 677
Revenu disponible pour consommation		8 634
Frais de garde		-
Frais de scolarité universitaire et FIO		3 043
Frais de scolarité secondaire		-
Franchise et coassurance (ass méd)		-

Bénéficiaire de l'aide sociale

Revenus autonomes			
Revenus privés de travail/retraite			0
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	-	0%
	Québec	-	0%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%
	Contribution santé	-	0%
	Fonds des Services de Santé	-	0%
	Fédéral	-	0%
	Cotisations	-	0%
	RQAP	-	0%
	RRQ	-	0%
	Assurance-emploi	-	0%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%
	Taxes à la consommation	853	100%
	TPS	285	33%
	TVQ	568	67%
	Total prélèvements	853	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	8 974	77%
	Crédit pour la TPS (Fed)	272	2%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950	8%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	-	0%
	Soutien aux enfants (Qc)	-	0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%
	Aide sociale (Qc)	7 752	66%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%
	Dépenses publiques	1 956	17%
	Soins de santé	1 956	17%
	Service de garde	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%
	Prestations publiques	793	7%
Régime de rentes (Qc)	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	793	7%	
Total bénéfiques	11 723	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus			(10 870)
Pour information			
Revenu disponible		8 974	
Revenu disponible pour consommation		8 974	
Frais de garde		-	
Frais de scolarité universitaire et FIO		-	
Frais de scolarité secondaire		-	
Franchise et coassurance (ass méd)		-	

Couple de bénéficiaires de l'aide sociale avec un enfant

Revenus autonomes			
Revenus privés de travail/retraite			0
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	-	0%
	Québec	-	0%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%
	Contribution santé	-	0%
	Fonds des Services de Santé	-	0%
	Fédéral	-	0%
	Cotisations	-	0%
	RQAP	-	0%
	RRQ	-	0%
	Assurance-emploi	-	0%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%
	Taxes à la consommation	2 142	100%
	TPS	715	33%
	TVQ	1 427	67%
Total prélèvements	2 142	100%	
Bénéfices publics	Transferts financiers	21 498	75%
	Crédit pour la TPS (Fed)	687	2%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 325	5%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	3 750	13%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 920	7%
	Soutien aux enfants (Qc)	2 366	8%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%
	Aide sociale (Qc)	11 450	40%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%
	Dépenses publiques	5 452	19%
	Soins de santé	5 452	19%
	Service de garde	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%
Prestations publiques	1 788	6%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	1 788	6%	
Total bénéfiques	28 738	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(26 596)	
Pour information			
	<i>Revenu disponible</i>	21 498	
	<i>Revenu disponible pour consommation</i>	21 498	
	<i>Frais de garde</i>	-	
	<i>Frais de scolarité universitaire et FIO</i>	-	
	<i>Frais de scolarité secondaire</i>	-	
	<i>Franchise et coassurance (ass méd)</i>	-	

Jeune famille avec enfants en SGCR

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail/retraite							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 706	37%	15 191	59%	31 131	70%
	Québec	2 086	21%	8 517	33%	16 395	37%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	301	1%	1 921	4%
	Contribution santé	51	1%	200	1%	400	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%	-	0%
	Fédéral	1 569	16%	6 173	24%	12 415	28%
	Cotisations	2 573	26%	5 512	22%	7 457	17%
	RQAP	224	2%	447	2%	671	2%
	RRQ	1 733	17%	3 833	15%	5 261	12%
	Assurance-emploi	616	6%	1 232	5%	1 525	3%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	3 769	38%	4 861	19%	6 028	14%
	TPS	1 259	13%	1 623	6%	2 013	5%
	TVQ	2 511	25%	3 238	13%	4 015	9%
Total prélèvements	10 048	100%	25 564	100%	44 616	100%	
Bénéfices publics	Transferts financiers	15 183	35%	7 859	22%	5 276	16%
	Crédit pour la TPS (Fed)	793	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 163	3%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	4 895	11%	1 694	5%	159	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	3 840	9%	3 840	11%	3 840	11%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	8%	2 325	6%	1 277	4%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	944	2%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	28 366	65%	28 366	78%	28 366	84%
	Soins de santé	6 968	16%	6 968	19%	6 968	21%
	Service de garde	21 398	49%	21 398	59%	21 398	64%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%	-	0%
Prestations publiques	-	0%	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	43 549	100%	36 225	100%	33 642	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(33 501)		(10 662)		10 974	
Pour information							
Revenu disponible		48 904		67 156		86 688	
Revenu disponible pour consommation		45 108		63 360		82 892	
Frais de garde		3 796		3 796		3 796	
Frais de scolarité universitaire et FIO		-		-		-	
Frais de scolarité secondaire		-		-		-	
Franchise et coassurance (ass méd)		-		-		-	

Jeune famille avec enfants en garderie privée

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail/retraite							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	2 511	28%	13 399	56%	27 321	67%
	Québec	2 086	23%	8 517	36%	16 395	40%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%	-	0%
	Contribution santé	51	1%	200	1%	400	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%	-	0%
	Fédéral	374	4%	4 682	20%	10 526	26%
	Cotisations	2 573	29%	5 512	23%	7 457	18%
	RQAP	224	2%	447	2%	671	2%
	RRQ	1 733	19%	3 833	16%	5 261	13%
	Assurance-emploi	616	7%	1 232	5%	1 525	4%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	3 920	44%	4 821	20%	6 076	15%
	TPS	1 309	15%	1 610	7%	2 029	5%
	TVQ	2 611	29%	3 212	14%	4 047	10%
	Total prélèvements	9 004	100%	23 732	100%	40 854	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	29 509	81%	18 415	73%	15 263	69%
	Crédit pour la TPS (Fed)	830	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 163	3%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	7 088	19%	2 170	9%	570	3%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	3 840	11%	3 840	15%	3 840	17%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	10%	2 325	9%	1 277	6%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	12 096	33%	10 080	40%	9 576	43%
	Prime au travail (Qc)	944	3%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	6 968	19%	6 968	27%	6 968	31%
	Soins de santé	6 968	19%	6 968	27%	6 968	31%
	Service de garde	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%	-	0%
Prestations publiques	-	0%	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	36 477	100%	25 383	100%	22 231	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus	(27 473)		(1 651)		18 622		
Pour information							
Revenu disponible	64 425		79 504		100 485		
Revenu disponible pour consommation	47 625		62 704		83 685		
Frais de garde	16 800		16 800		16 800		
Frais de scolarité universitaire et FIO	-		-		-		
Frais de scolarité secondaire	-		-		-		
Franchise et coassurance (ass méd)	-		-		-		

Famille avec enfants à l'école publique

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail/retraite							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 572	36%	14 986	59%	29 381	69%
	Québec	1 728	18%	8 300	33%	15 915	37%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%	-	0%
	Contribution santé	100	1%	300	1%	400	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%	-	0%
	Fédéral	1 744	18%	6 386	25%	13 066	31%
	Cotisations	2 573	26%	5 512	22%	7 129	17%
	RQAP	224	2%	447	2%	660	2%
	RRQ	1 733	18%	3 833	15%	4 967	12%
	Assurance-emploi	616	6%	1 232	5%	1 502	4%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	3 665	37%	4 903	19%	6 280	15%
	TPS	1 224	12%	1 637	6%	2 097	5%
	TVQ	2 441	25%	3 266	13%	4 183	10%
Total prélèvements	9 810	100%	25 401	100%	42 790	100%	
Bénéfices publics	Transferts financiers	11 695	40%	5 295	24%	2 717	14%
	Crédit pour la TPS (Fed)	603	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 154	4%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	4 022	14%	1 530	7%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 440	5%	1 440	6%	1 440	7%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	12%	2 325	10%	1 277	6%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	928	3%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	17 217	60%	17 217	76%	17 217	86%
	Soins de santé	6 275	22%	6 275	28%	6 275	31%
	Service de garde	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	10 942	38%	10 942	49%	10 942	55%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%	-	0%
Prestations publiques	-	0%	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	28 912	100%	22 512	100%	19 934	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus	(19 102)		2 889		22 855		
Pour information							
Revenu disponible	45 550		64 797		86 207		
Revenu disponible pour consommation	45 550		64 797		86 207		
Frais de garde	-		-		-		
Frais de scolarité universitaire et FIO	-		-		-		
Frais de scolarité secondaire	-		-		-		
Franchise et coassurance (ass méd)	-		-		-		

Famille avec enfants à l'école privée

Revenus autonomes		40 000		80 000		120 000	
Revenus privés de travail/retraite							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 572	38%	14 986	60%	29 381	69%
	Québec	1 728	18%	8 300	33%	15 915	38%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%	-	0%
	Contribution santé	100	1%	300	1%	400	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%	-	0%
	Fédéral	1 744	18%	6 386	26%	13 066	31%
	Cotisations	2 573	27%	5 512	22%	7 129	17%
	RQAP	224	2%	447	2%	660	2%
	RRQ	1 733	18%	3 833	15%	4 967	12%
	Assurance-emploi	616	7%	1 232	5%	1 502	4%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	3 290	35%	4 528	18%	5 905	14%
	TPS	1 099	12%	1 512	6%	1 971	5%
	TVQ	2 192	23%	3 016	12%	3 933	9%
	Total prélèvements	9 435	100%	25 026	100%	42 415	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	11 695	45%	5 295	27%	2 717	16%
	Crédit pour la TPS (Fed)	603	2%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 154	4%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	4 022	15%	1 530	8%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 440	6%	1 440	7%	1 440	8%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 548	14%	2 325	12%	1 277	7%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	928	4%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	14 455	55%	14 455	73%	14 455	84%
	Soins de santé	6 275	24%	6 275	32%	6 275	37%
	Service de garde	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	8 180	31%	8 180	41%	8 180	48%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%	-	0%
Prestations publiques	-	0%	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	26 150	100%	19 750	100%	17 172	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(16 715)		5 276		25 242	
Pour information							
Revenu disponible		45 550		64 797		86 207	
Revenu disponible pour consommation		39 718		58 965		80 375	
Frais de garde		-		-		-	
Frais de scolarité universitaire et FIO		-		-		-	
Frais de scolarité secondaire		5 832		5 832		5 832	
Franchise et coassurance (ass méd)		-		-		-	

Famille monoparentale

Revenus autonomes		20 000		40 000		60 000	
Revenus privés de travail/retraite							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	775	17%	5 934	50%	13 354	65%
	Québec	775	17%	4 147	35%	8 198	40%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%	126	1%
	Contribution santé	-	0%	100	1%	200	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%	-	0%
	Fédéral	-	0%	1 687	14%	4 830	23%
	Cotisations	1 286	27%	2 756	23%	3 727	18%
	RQAP	112	2%	224	2%	335	2%
	RRQ	866	18%	1 916	16%	2 630	13%
	Assurance-emploi	308	7%	616	5%	762	4%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	2 626	56%	3 113	26%	3 538	17%
	TPS	877	19%	1 039	9%	1 181	6%
	TVQ	1 749	37%	2 074	18%	2 357	11%
	Total prélèvements	4 687	100%	11 803	100%	20 619	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	12 158	45%	8 484	37%	5 338	27%
	Crédit pour la TPS (Fed)	687	3%	555	2%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 065	4%	721	3%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	3 750	14%	2 276	10%	1 206	6%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	1 920	7%	1 920	8%	1 920	10%
	Soutien aux enfants (Qc)	3 196	12%	3 012	13%	2 212	11%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	1 540	6%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	14 753	55%	14 753	63%	14 753	73%
	Soins de santé	4 054	15%	4 054	17%	4 054	20%
	Service de garde	10 699	40%	10 699	46%	10 699	53%
Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%	-	0%	
Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%	-	0%	
Prestations publiques	-	0%	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	26 911	100%	23 237	100%	20 091	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus	(22 224)		(11 434)		528		
Pour information							
Revenu disponible	30 097		39 794		48 257		
Revenu disponible pour consommation	28 199		37 896		46 359		
Frais de garde	1 898		1 898		1 898		
Frais de scolarité universitaire et FIO	-		-		-		
Frais de scolarité secondaire	-		-		-		
Franchise et coassurance (ass méd)	-		-		-		

Couple sans enfant

Revenus autonomes		30 000		60 000		90 000	
Revenus privés de travail/retraite							
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	550	11%	8 756	53%	18 129	62%
	Québec	-	0%	4 672	29%	9 909	34%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%	-	0%
	Contribution santé	-	0%	200	1%	300	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%	-	0%
	Fédéral	550	11%	3 884	24%	7 920	27%
	Cotisations	1 838	38%	4 042	25%	6 157	21%
	RQAP	168	3%	335	2%	503	2%
	RRQ	1 208	25%	2 783	17%	4 337	15%
	Assurance-emploi	462	10%	924	6%	1 317	5%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	2 457	51%	3 585	22%	4 770	16%
	TPS	820	17%	1 197	7%	1 593	5%
	TVQ	1 636	34%	2 387	15%	3 177	11%
Total prélèvements	4 845	100%	16 383	100%	29 056	100%	
Bénéfices publics	Transferts financiers	1 960	33%	-	0%	-	0%
	Crédit pour la TPS (Fed)	544	9%	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	1 210	21%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Soutien aux enfants (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	206	3%	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	3 930	67%	3 930	100%	3 930	100%
	Soins de santé	3 930	67%	3 930	100%	3 930	100%
	Service de garde	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%	-	0%
Prestations publiques	-	0%	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	5 890	100%	3 930	100%	3 930	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(1 046)		12 453		25 126	
Pour information							
Revenu disponible		29 572		47 202		65 714	
Revenu disponible pour consommation		29 572		47 202		65 714	
Frais de garde		-		-		-	
Frais de scolarité universitaire et FIO		-		-		-	
Frais de scolarité secondaire		-		-		-	
Franchise et coassurance (ass méd)		-		-		-	

Personne seule

Revenus autonomes		30 000		60 000	
Revenus privés de travail/retraite					
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	4 110	51%	14 394	68%
	Québec	2 068	26%	7 814	37%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%
	Contribution santé	100	1%	200	1%
	Fonds des Services de Santé	-	0%	-	0%
	Fédéral	1 942	24%	6 380	30%
	Cotisations	2 021	25%	3 727	18%
	RQAP	168	2%	335	2%
	RRQ	1 391	17%	2 630	13%
	Assurance-emploi	462	6%	762	4%
	Cotisation assurance médicaments	-	0%	-	0%
	Taxes à la consommation	1 867	23%	2 906	14%
	TPS	624	8%	970	5%
	TVQ	1 244	16%	1 936	9%
	Total prélèvements	7 998	100%	21 027	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	1 365	41%	-	0%
	Crédit pour la TPS (Fed)	415	12%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950	29%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	-	0%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	-	0%	-	0%
	Soutien aux enfants (Qc)	-	0%	-	0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	-	0%	-	0%
	Dépenses publiques	1 956	59%	1 956	100%
	Soins de santé	1 956	59%	1 956	100%
	Service de garde	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%
Prestations publiques	-	0%	-	0%	
Régime de rentes (Qc)	-	0%	-	0%	
Assurance médicaments (Qc)	-	0%	-	0%	
Total bénéfiques	3 321	100%	1 956	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		4 678		19 071	
Pour information					
Revenu disponible		25 234		41 879	
Revenu disponible pour consommation		25 234		41 879	
Frais de garde		-		-	
Frais de scolarité universitaire et FIO		-		-	
Frais de scolarité secondaire		-		-	
Franchise et coassurance (ass méd)		-		-	

Personne retraitée seule

Revenus autonomes		15 000		22 500	
Revenus privés de travail/retraite					
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	1 625	38%	6 565	67%
	Québec	719	17%	3 464	35%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%
	Contribution santé	100	2%	148	2%
	Fonds des Services de Santé	56	1%	150	2%
	Fédéral	750	18%	2 802	29%
	Cotisations	626	15%	626	6%
	RQAP	-	0%	-	0%
	RRQ	-	0%	-	0%
	Assurance-emploi	-	0%	-	0%
	Cotisation assurance médicaments	626	15%	626	6%
	Taxes à la consommation	1 997	47%	2 575	26%
	TPS	667	16%	860	9%
	TVQ	1 330	31%	1 716	18%
	Total prélèvements	4 248	100%	9 766	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	8 152	42%	7 318	28%
	Crédit pour la TPS (Fed)	415	2%	99	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	950	5%	432	2%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	-	0%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	-	0%	-	0%
	Soutien aux enfants (Qc)	-	0%	-	0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	6 787	35%	6 787	26%
	Dépenses publiques	5 165	26%	5 165	20%
	Soins de santé	5 165	26%	5 165	20%
	Service de garde	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%
	Prestations publiques	6 179	32%	13 818	53%
Régime de rentes (Qc)	4 860	25%	12 500	48%	
Assurance médicaments (Qc)	1 318	7%	1 318	5%	
Total bénéfiques	19 495	100%	26 301	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfiques reçus		(15 248)		(16 535)	
Pour information					
	Revenu disponible	25 761		35 127	
	Revenu disponible pour consommation	25 275		34 641	
	Frais de garde	-		-	
	Frais de scolarité universitaire et FIO	-		-	
	Frais de scolarité secondaire	-		-	
	Franchise et coassurance (ass méd)	486		486	

Couple de retraités à un revenu privé

Revenus autonomes		30 000		45 000	
Revenus privés de travail/retraite					
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	3 287	42%	10 347	66%
	Québec	2 023	26%	6 063	39%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%
	Contribution santé	100	1%	248	2%
	Fonds des Services de Santé	110	1%	232	1%
	Fédéral	1 054	14%	3 803	24%
	Cotisations	1 251	16%	1 251	8%
	RQAP	-	0%	-	0%
	RRQ	-	0%	-	0%
	Assurance-emploi	-	0%	-	0%
	Cotisation assurance médicaments	1 251	16%	1 251	8%
	Taxes à la consommation	3 223	42%	4 050	26%
	TPS	1 076	14%	1 352	9%
	TVQ	2 147	28%	2 698	17%
	Total prélèvements	7 761	100%	15 648	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	13 745	38%	13 574	32%
	Crédit pour la TPS (Fed)	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	171	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	-	0%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	-	0%	-	0%
	Soutien aux enfants (Qc)	-	0%	-	0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	13 574	37%	13 574	32%
	Dépenses publiques	13 232	36%	13 232	32%
	Soins de santé	13 232	36%	13 232	32%
	Service de garde	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%
	Prestations publiques	9 524	26%	15 137	36%
Régime de rentes (Qc)	6 888	19%	12 500	30%	
Assurance médicaments (Qc)	2 637	7%	2 637	6%	
Total bénéfices	36 501	100%	41 942	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(28 740)		(26 294)	
<i>Pour information</i>					
	Revenu disponible	46 094		59 476	
	Revenu disponible pour consommation	45 122		58 503	
	Frais de garde	-		-	
	Frais de scolarité universitaire et FIO	-		-	
	Frais de scolarité secondaire	-		-	
	Franchise et coassurance (ass méd)	972		972	

Couple de retraités à deux revenus privés

Revenus autonomes					
Revenus privés de travail/retraite		40 000		60 000	
Prélèvements fiscaux	Impôts sur le revenu	8 251	62%	20 643	76%
	Québec	4 936	37%	11 805	44%
	Contribution supplémentaire SGCR	-	0%	-	0%
	Contribution santé	200	2%	337	1%
	Fonds des Services de Santé	196	1%	306	1%
	Fédéral	2 919	22%	8 195	30%
	Cotisations	1 251	9%	1 251	5%
	RQAP	-	0%	-	0%
	RRQ	-	0%	-	0%
	Assurance-emploi	-	0%	-	0%
	Cotisation assurance médicaments	1 251	9%	1 251	5%
	Taxes à la consommation	3 824	29%	5 113	19%
	TPS	1 277	10%	1 707	6%
	TVQ	2 547	19%	3 406	13%
	Total prélèvements	13 326	100%	27 007	100%
Bénéfices publics	Transferts financiers	13 574	33%	13 574	25%
	Crédit pour la TPS (Fed)	-	0%	-	0%
	Crédit pour solidarité (Qc)	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale canadienne pour enfant (Fed)	-	0%	-	0%
	Prestation universelle pour la garde d'enfants (Fed)	-	0%	-	0%
	Soutien aux enfants (Qc)	-	0%	-	0%
	Crédit pour frais de garde (Qc)	-	0%	-	0%
	Prime au travail (Qc)	-	0%	-	0%
	Prestation fiscale pour le revenu de travail (Fed)	-	0%	-	0%
	Aide sociale (Qc)	-	0%	-	0%
	Aide financière aux études (Qc)	-	0%	-	0%
	Pensions de Sécurité de la vieillesse (Fed)	13 574	33%	13 574	25%
	Dépenses publiques	13 232	32%	13 232	24%
	Soins de santé	13 232	32%	13 232	24%
	Service de garde	-	0%	-	0%
	Services d'éducation primaire et secondaire	-	0%	-	0%
	Services d'éducation postsecondaire	-	0%	-	0%
	Prestations publiques	14 385	35%	27 637	51%
	Régime de rentes (Qc)	11 748	29%	25 000	46%
	Assurance médicaments (Qc)	2 637	6%	2 637	5%
Total bénéfices	41 190	100%	54 442	100%	
Prélèvements fiscaux moins bénéfices reçus		(27 864)		(27 436)	
Pour information					
	Revenu disponible	55 820		76 680	
	Revenu disponible pour consommation	54 847		75 708	
	Frais de garde	-		-	
	Frais de scolarité universitaire et FIO	-		-	
	Frais de scolarité secondaire	-		-	
	Franchise et coassurance (ass méd)	972		972	

ANNEXE 2
Taxes à la consommation payées

Cas		Revenus autonomes	Revenu disponible pour consommation	Taxes à la consommation payées		
				Selon estimation ministère des Finances	Selon régression sur revenu disponible pour consommation	Écart
Étudiant postsecondaire		6 000	12231		1 056	NA
Bénéficiaire de l'aide sociale	Seul	0	8 974		853	NA
	Couple avec enfant	0	23 195		2 250	NA
Jeune famille	2 enfants en SGCR	40 000	45 108	3 834	3 769	-2%
		80 000	63 360	4 972	4 861	-2%
		120 000	82 892		6 028	NA
	2 enfants en garderie privée	40 000	47 625	3 834	3 920	2%
		80 000	62 704	4 972	4 821	-3%
		120 000	83 685		6 076	NA
Famille en milieu de vie	2 enfants à l'école publique	40 000	45 550	3 624	3 665	1%
		80 000	64 797	5 032	4 903	-3%
		120 000	86 207		6 280	NA
	2 enfants à l'école privée	40 000	39 718	3 624	3 290	-9%
		80 000	58 965	5 032	4 528	-10%
		120 000	80 375		5 905	NA
Famille monoparentale	1 enfant en SGCR	20 000	28 199	2 276	2 626	15%
		40 000	37 896	3 055	3 113	2%
		60 000	46 359	3 654	3 538	-3%
Couple sans enfant		30 000	29 572		2 457	NA
		60 000	47 202	3 684	3 585	-3%
		90 000	65 714		4 770	NA
Personne seule		30 000	25 234		1 867	NA
		60 000	41 879	2 980	2 906	-2%
Retraités	Personne seule	15 000	25 275		1 997	NA
		22 500	34 641		2 575	NA
	Couple avec un travailleur retraité	30 000	44 951		3 213	NA
		45 000	58 503		4 050	NA
	Couple avec deux travailleurs retraités	40 000	54 847		3 824	NA
		60 000	75 708		5 113	NA